

# L'ÉDUCATION

hebdo

## L'EXPLOITATION



## MONDIALE DES ENFANTS

## remorque Franc

... ce n'est pas un ou deux modèles fabriqués « à la sauvette »  
mais **une gamme de 245** remorques différentes  
de 200 à 3 500 kg

**1er prix** (en kit à peindre) : **750 F ttc**

nos ferrures d'attelage voiture à partir de 200 F ttc

service après vente assuré...



## remorque Franc océan

- plus de 60 dépôts en France
- catalogue gratuit sur demande

**remorque Franc océan** — 49170 Saint-Georges-sur-Loire

Tél. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

## n° 480 / 4 février 1982

**hebdomadaire**

- 2 la FEN en Avignon, par Maurice Guillot  
 2 prison : interdit aux moins de 18 ans, par Michaëla Bobasch  
 5 approches feutrées  
 6 que se passe-t-il ?

**éducations**

- 7 le monde malade de son enfance, par Nicole Gauthier  
 11 vaisselle-tabou, par Nicole Gauthier  
 12 vous avez la parole : approche de la lecture, par Andrée Girolami-Boulinier

**à votre service**

- 15 traverser le siècle  
 16 pédagogie quotidienne : une pédagogie du langage poétique/5 — éléments pour une pratique, par Bernard Blot  
 17 documentation : à travers le temps, par Pierre Ferran et François Mariet  
 19 textes officiels : accès aux documents administratifs, par René Guy

20 au J.O.

21 au B.O.

21 agenda

**expressions**

- 23 la colline inspirée, par Raymond Laubreaux  
 24 Prévert, vingt ans après

**réflexions**

- 27 même les enfants ont commencé petits, extraits de documents publiés par le Bureau international du travail

34 mots croisés - échecs

35 championnat de France de mots croisés : grilles nos 2 et 3

photos — couverture, p. 30, 31, 32 : J.-P. Laffont/Syigma ; p. 3 : CRAV ; p. 7 : A. Munoz de Pablos ; p. 8 : Ann Ward, A. Munoz de Pablos ; p. 9 : Wolfgang Ziegler, A. Munoz de Pablos ; p. 10 : A. Munoz de Pablos ; p. 23 : Lesly Hamilton ; p. 24-25 : Claude Bricage ; p. 27 et 29 : A. Munoz de Pablos.

**'éducation**

**fondée en 1945**  
**par Gustave Monod et Louis Cros**

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

**direction**

directeur : André Lichnerowicz ; administrateur délégué : Léon Silvéreano.

**rédaction**

rédacteur en chef : Maurice Guillot ; rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis ; conseiller pédagogique : Louis Porcher ; secrétariat de rédaction-maquette : Suzanne Adellis, Michel Bonnemayre ; informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy ; documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, François

Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Pocztar - Marie-Claude Krausz (agenda) ; lettres, arts, spectacles : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre ; correspondants : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Yves Mary, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Séneca ; dessinateur : François Castan.

**publicité - développement**

Martine Cadas.

**conseil d'administration de l'association éditrice**

bureau : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevallier, vice-président ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Vianay.  
 membres : Lizarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Hélène Beyhaut, Anne-Marie Franchi, Emile

Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin.

**rédaction, publicité, annonces**

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris  
 Tél. : 266-69-20/21/67

**abonnements**

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris  
 Tél. : 508-24-26

le numéro : 6 F ; numéro spécial : 8 F  
 abonnement annuel : France 135 F, étranger 170 F (CCP 31-680-34 La Source).

Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 3,20 F en timbres

# la FEN en Avignon

n ce moment même, la Fédération de l'Éducation nationale tient son congrès en Avignon. Un congrès qu'elle veut être celui *de la continuité et du changement*. Formule qui, depuis le 10 mai, commence à être un peu éculée et qui a déjà servi à beaucoup pour, à la fois, sonner le rassemblement et éviter heurts et soubresauts. Ce qu'il y a de plus évident, c'est que la FEN entend surtout en faire le congrès de son renouveau. Mais le fait d'avoir un nouveau pouvoir dans la mouvance duquel elle se sent à l'aise, le fait aussi d'avoir un nouveau secrétaire général, ne suffiront sans doute pas à faire, d'un coup de congrès magique, une nouvelle FEN. Encore que ce ne soit pas là « l'objectif » de ses dirigeants. Sans ses tendances, sans ses courants de pensée, sans ses luttes intestines, mais aussi sans son unité dans la diversité, la FEN ne serait plus la FEN. La volonté de modification des statuts (inchangés depuis 1948) qui doit intervenir au cours de ce congrès afin que les plus petits de ses quarante-cinq syndicats aient voix au chapitre — même si les modalités en sont discutées par les tendances minoritaires — en est un signe indéniable.

Jacques Pommatau tient pour un élément non négligeable le fait que ce congrès d'Avignon soit le premier que tienne une grande centrale syndicale depuis le 10 mai. Tous les regards seront en effet braqués sur la Cité des papes, curieux de voir comment va se comporter la centrale enseignante, qui n'a jamais été considérée comme un foudre de guerre syndical mais comme un élément modérateur, qui pèse ses actions, face à un pouvoir qu'elle a appelé de ses vœux et qui, au terme de huit mois, ne tient que timidement ses promesses électorales et manifeste une attitude plutôt timorée quant aux problèmes qui lui tiennent à cœur. La décentralisation, par exemple, et surtout la laïcité qui sera le thème central du congrès. Le choix de ce thème, « *cette laïcité très mal perçue parce que problème très mal posé* », était bien antérieur à l'arrivée des socialistes au gouvernement, et les premiers contacts du ministère avec l'enseignement confessionnel et avec la FEN à la veille du congrès pèseront inévitablement sur les débats.

Avant ce congrès, Jacques Pommatau a rappelé deux choses. Tout d'abord que le contexte politique nouveau fait qu'une centrale syndicale ne peut envisager son action aujourd'hui comme avant le 10 mai. Ensuite que la FEN se trouve devant une situation particulière en regard des autres centrales ouvrières, invitées pour la première fois à assister aux travaux des enseignants : alors que celles-ci doivent tenir compte dans leurs négociations de l'État et du patronat, la FEN se trouve face à un État-patron et, par conséquent, à un seul et même interlocuteur. C'est bien en cela aussi qu'Avignon peut poser les bases d'un nouveau style de dialogue.

Mais il restera toujours à la FEN à surmonter ses propres pesanteurs qui sont le corollaire, pour ne pas dire la rançon, d'un maintien de l'unité dans une telle fédération.

Maurice Guillot

« *TANT qu'il y aura des possibilités de prison pour les jeunes, nous n'inventerons rien.* » Ainsi posé par Bernard Gerbet, directeur d'un institut d'éducation surveillée à Corbeil, le problème est clair : il faut supprimer la détention sous toutes ses formes (préventive, provisoire ou après jugement) pour les mineurs. Ils sont actuellement près de quatre mille cinq cents (dont mille trois cents âgés de moins de treize ans) dans ce cas. Ce n'était pourtant pas l'avis de tous. Avant que ne se dégage un consensus en faveur de la suppression de l'incarcération des moins de seize ans et, à terme, des moins de dix-huit ans, les participants se sont livrés à une discussion animée. Il y a en effet différents types de délinquance : ce n'est pas la même chose que de voler un vélomoteur ou de torturer une vieille dame paralytique et sa fille mongolienne. Les cas les plus divers, anodins (vois à la roulotte, petits cambriolages, fugues) ou ter-

Substituer au « surveiller et punir » de jadis le principe moderne « éduquer et prévenir ». Munis de ces recommandations du ministre de la Justice, Robert Badinter, les deux cent cinquante participants au colloque organisé à Vaucresson les 28 et 29 janvier par la direction de l'Éducation surveillée ont réfléchi à ce que pourrait être « une politique alternative à la répression ».

Encore faudrait-il pour cela renoncer à l'incarcération des mineurs.

À la déception de beaucoup, le ministre n'a annoncé aucune mesure en ce sens car, a-t-il expliqué, « la suppression complète peut relever de la réflexion, de l'analyse et de l'espérance, mais pas de la réalité judiciaire de 1982 ».

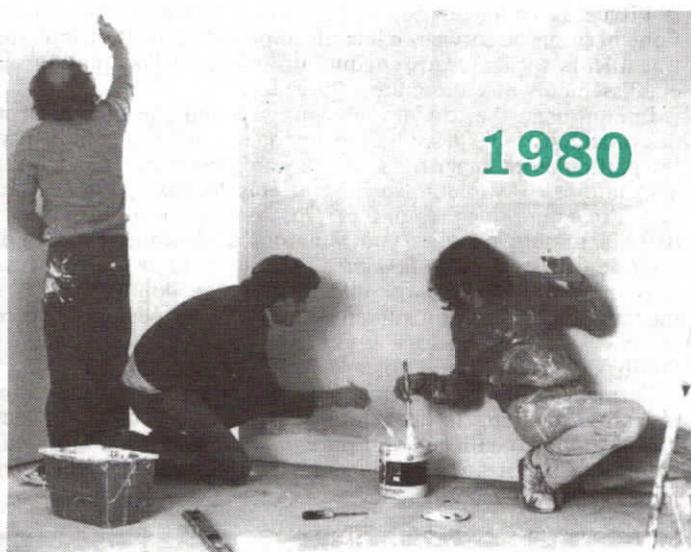
# prison : interdit aux moins de 18 ans

ribles (viols, assassinats) ont été évoqués.

Y a-t-il diverses catégories de délinquants et autant de traitements différents? Selon Martine Comte, juge des enfants à Grenoble et membre du Syndicat de la

magistrature, ce n'est pas la bonne manière de poser le problème. Mieux vaut, à son avis, s'intéresser aux causes de la délinquance juvénile : « Il faut redire ce que sont le chômage, l'inadaptation scolaire, la non-prise en compte d'une culture

différente. » D'ailleurs, quel qu'en soit le type de délit, la prison n'est pas le meilleur remède. « Rarement dissuasive, souvent gravement traumatisante, elle ne fait généralement qu'ancrer davantage les jeunes qui la subissent dans la délinquance et



la marginalité » a indiqué Robert Badinter en ouvrant le colloque.

Opinion corroborée par de nombreux témoignages. Pour Martine Comte, « les statistiques montrent qu'un jeune qui est allé en prison y retourne forcément un jour ou l'autre ». Et Martine Sem, juge des enfants à Versailles, signalait : « Lorsqu'on m'amène un jeune fugueur de mon secteur qui s'est fait ramasser à Paris, la seule chose dont il est capable de me parler est la manière dont on l'a arrêté et fouillé. Pas moyen d'aborder le vrai problème, celui de la fugue. Il est trop traumatisé, il faut le reconvoquer. » De son côté, une éducatrice décrivait « le choc que reçoivent des jeunes filles mineures — près de deux mille par an —, fugueuses pour la plupart, en découvrant l'univers carcéral du dépôt de la Préfecture de police à Paris ».

D'où la nécessité de supprimer la prison pour les mineurs, ceci d'autant plus que cette détention est parfois un pis-aller. « Que faire d'un jeune que l'on amène au Palais de Justice le vendredi à 17 h 30 ? demandait un magistrat ; s'il n'y a pas de structure d'accueil, il est incarcéré. » Il faut donc trouver une alternative à la détention

le nombre de jeunes délinquants présentés à la justice est passé de 30 829 en 1961 à 65 180 en 1980. Sur ces 65 180, 2 878 (soit 4,41 %) ont moins de treize ans, 21 307 (soit 32,69 %) ont de treize à seize ans, et 40 995 (62,90 %) ont de seize à dix-huit ans. Quant à la nature des infractions, 70 % ont lieu contre des biens. Délinquance de masse, la délinquance juvénile est essentiellement masculine (10 % de filles bien que leur proportion tende à augmenter) et orientée moins vers la violence contre les personnes que vers l'appropriation des biens de consommation. Elle se caractérise en outre par la multi-récidive de petites infractions : 16 % des jeunes délinquants cumulent près de 50 % des délits.

provisoire, lui substituer une « solution éducative ». Encore faut-il que ce ne soit pas celle d'« établissements fermes et fermés » encore hélas réclamés par quelques intervenants. Ceux-ci ne seraient ni plus ni moins qu'une reconstitution déguisée de l'emprisonnement. « Le problème n'est pas de sanctionner ou de faire obéir, mais de nouer des liens vrais avec ces enfants » répondait Bernard Gerbet, substituant du même coup, à la notion de « délin-

quant », celle de « jeune en difficulté ».

Mais il n'est pas toujours facile de trouver d'autres formes d'accueil diversifiées, de faire, selon l'expression de Martine Comte, du « sur-mesures éducatif ». Pour cela, il faut à la fois renoncer à son confort, savoir prendre un risque, « le risque éducatif » (celui de la récidive) et faire un effort d'imagination. « Nous manquons totalement d'imagination. Nous voulons nous occuper de cas lourds, mais de préférence aux heures de bureau et dans le cadre du respect de nos conventions collectives », notait un représentant du secteur associatif.

Pourtant des solutions originales sont apparues peu à peu au fil des débats. Rapprocher victimes et délinquants pourrait être un bon moyen pédagogique pour permettre au jeune d'établir un lien entre l'acte qu'il a commis et ses conséquences, tout en contribuant à battre en brèche la réaction d'exclusion, de rejet du délinquant, d'autant plus que celui-ci appartient parfois au même milieu social que sa victime. « C'est souvent le fils d'un ouvrier de chez Renault qui a volé le cyclomoteur du fils d'un ouvrier de chez Simca. Il est intéressant de provoquer une rencontre entre les parties. Les gens préfèrent le remboursement du dommage matériel à l'inscription du vol au casier judiciaire du jeune délinquant », déclarait Martine Sem. D'autres intervenants suggéraient un mode de réparation « actif » qui existe déjà dans certains pays : par exemple, le produit de quelques après-midi de travail effectué par les jeunes ayant commis un délit pourrait être versé aux victimes ou à un fonds d'indemnisation.

Pour remédier à « l'incarcération pis-aller » faute d'autre solution d'accueil, les rapporteurs du colloque ont suggéré la création, auprès de chaque tribunal pour enfants, d'un service éducatif permanent, intégré aux structures départementales, qui serait saisi automatiquement, afin de pouvoir disposer partout de places d'accueil en urgence. Le Service d'orientation éducative

## des Assises régionales

A l'issue du colloque, Robert Badinter a annoncé trois mesures immédiates : l'organisation de services éducatifs auprès de tous les tribunaux, la présence de travailleurs sociaux dans chaque juridiction et l'adaptation des services et des établissements aux difficultés d'urgence.

Imitant Jean-Pierre Chevènement, il a indiqué que se tiendraient au cours des prochains mois des « Assises régionales de l'Éducation surveillée » auxquelles participeront magistrats, avocats, représentants des administrations et des associations, travailleurs sociaux et élus locaux, pour dégager les priorités et faire l'inventaire des ressources. Ces Assises auront aussi un rôle pédagogique dans la mesure où elles contribueront à sensibiliser l'opinion publique, car, selon le ministre, « rien ne peut se faire sans la prise de conscience et l'effort de tous ». En outre, une large information sera donnée par les services départementaux de l'Éducation surveillée, à toutes les personnes susceptibles d'apporter une aide sous quelque forme que ce soit : installations sportives, locaux, familles d'accueil, apprentissage.

Parmi les autres directions dans lesquelles le ministre compte engager une réflexion, figurent la formation des juges, et le statut des personnels de l'Éducation surveillée, « appellation d'ailleurs impropre qui doit changer ». Quant à la suppression de l'incarcération des mineurs, elle relève d'un projet de loi et d'un débat parlementaire.

(SOE) des Yvelines a été cité en exemple par Martine Sem : « Animé par des gens qui ont du génie éducatif, le SOE trouve toujours une solution, et pas n'importe laquelle, car les éducateurs prennent le temps de faire émerger la demande réelle et d'y répondre par diverses possibilités : placement spécialisé en famille d'accueil, et pas forcément dans l'internat le plus proche qui a des lits disponibles. »

Mais en amont, il y a le problème de la prévention tel qu'il peut être pris en charge à l'échelon local et régional. Il s'agit là, de l'avis de tous, d'une mission de service public. L'Éducation nationale entend être partie prenante en ce domaine avec la création des ZEP. Mais il faut aussi associer à cette entreprise de prévention les

différents partenaires (mouvements de jeunes, associations de quartier, élus locaux) par « une véritable animation du tissu social afin d'éviter l'enfermement de la ségrégation et de permettre l'intégration des mineurs en difficulté ». Démarche qui n'est pas toujours évidente dans la mesure où la coopération entre les différentes institutions, entre le secteur public et privé ne se révèle pas toujours facile.

De l'échange à la coopération, voire à la décision, le chemin est encore long à parcourir. Pourtant, il est urgent d'offrir aux jeunes en difficulté des solutions diversifiées, car, ainsi que le notait un éducateur en évoquant le cas de nombreux jeunes qui fuient les institutions de l'Éducation surveillée, « il ne suffit pas d'avoir des places, encore faut-il que les enfants soient heureux chez nous ».

Michaëla Bobasch

### Les consultations

sur le problème de l'enseignement privé ont commencé le 25 janvier.

Il s'agit de rencontres au cours desquelles le ministre reçoit les différents partenaires (cette semaine, le secrétariat général de l'Enseignement catholique et la FEN) et non de négociations.

Celles-ci ne s'ouvriront, semble-t-il, qu'après Pâques.

## approches feutrées

UNE incertitude mêlée d'inquiétude : telle était l'impression ressentie par le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'Enseignement catholique à l'issue de son entretien avec le ministre de l'Éducation nationale. Deux millions d'élèves, dix mille établissements pour la plupart sous contrat : l'enjeu est de taille. Fort de toute une tradition d'enseignement et des huit

cent mille familles qu'il représente, Paul Guiberteau était venu dire au ministre qu'il entendait conserver ce « droit à la différence qui consiste à élaborer avec tous les partenaires de nos écoles un projet éducatif ».

À la sortie, les membres de la délégation avaient bien le sentiment d'avoir été « écoutés » sans être forcément compris, car les pro-

blèmes sont loin d'être résolus et les incertitudes demeurent, en particulier concernant la rentrée prochaine. C'est pourquoi ils ont réaffirmé leur position. Celle-ci est sans équivoque : « L'État doit être le garant des actions éducatives sans en être le gérant. » Satisfaits de la situation actuelle, les représentants de l'Enseignement catholique n'ont pas l'intention d'être absorbés par un grand projet qui ne leur laisserait pas leur liberté : « Nous ne voulons pas être intégrés dans un ensemble qui serait un service unique sans un espace suffisant pour y intégrer notre projet éducatif, vivre avec l'idée que nous nous faisons de l'éducation. Nous sommes bien déterminés à rester ce que nous sommes. »

Il n'y a pas d'équivoque possible. La FEN, reçue au ministère quelques jours avant l'ouverture de son congrès, ne pouvait que réaffirmer son attachement et sa lutte pour « un grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale » devant bénéficier, pour son amélioration et son développement, « de la totalité des fonds publics ». C'est ce qu'a rappelé Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, à sa sortie du ministère.

« Nous avons redit au ministre notre préoccupation grave au sujet de l'intérêt général des enfants et notre volonté que soit réalisé, sur ces bases simples et claires, le dépassement de la situation de conflit créée par les gouvernements précédents, entretenue et exploitée par la hiérarchie catholique » précise le communiqué de la fédération des syndicats d'enseignants.

La délégation a également souhaité que le gouvernement ne perde pas de temps. Elle espère aussi avoir l'appui des ministres socialistes qui ne peuvent ignorer les positions de la FEN sur la laïcité. Mais en revanche, elle sait aussi pertinemment que le gouvernement ne veut pas risquer de rompre avec son électeurat sur cette question sensible... Si les syndicalistes laïques abordent avec sérénité cette première phase de concertation, qui sera suivie de beaucoup d'autres, ils ignorent encore, au moins en partie, les intentions profondes des responsables de l'État... ■

## vœux associatifs

Présentant ses vœux à la presse, André Henry, ministre du Temps libre a également exposé aux journalistes son calendrier de travail pour l'année 1982. Deux « grandes réalisations sociales » devraient jaloner les douze prochains mois.

La première, c'est la mise en place du **chèque-vacances**, prévue pour le mois de mars. Pour le ministre, cette initiative est la « *clef fondamentale* » du développement du loisir social — qui aura également des répercussions sur le secteur économique, puisque qui dit loisir dit également équipement.

L'autre axe de sa politique, c'est la préparation de la loi sur la **promotion de la vie associative**, qui devrait être déposée au Parlement à l'automne prochain. André Henry a d'ores et déjà commencé une vaste consultation sur ce sujet dont le Premier ministre, Pierre Mauroy, a déclaré, en recevant les associations nationales, régionales et locales, qu'il ne pouvait « *souffrir d'aucune limite* ». Ces discussions, basées sur un exposé des motifs de la loi élaboré par le ministère du Temps libre, portent sur cinq points fondamentaux : la reconnaissance de l'utilité « sociale » ; les garanties de financement des associations ; l'extension de leurs moyens d'expression (accès aux grands médias) ; les allègements fiscaux ; mais aussi et surtout l'étude du « statut de l'élu social » qui permettrait, à l'image des décharges syndicales, de diminuer le nombre d'heures de travail pour les responsables associatifs.

## que se passe-t-il ?

■ La réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale, proposée au Conseil des ministres par Alain Savary, prévoit des modifications sensibles de l'organigramme du ministère. Aux quatre directions traditionnelles (Écoles, Collèges, Lycées, Personnels enseignants des lycées), s'ajoute une direction générale des Enseignements supérieurs et de la Recherche. Sept autres directions, « à vocation générale », sont créées en remplacement d'anciennes structures ou par le rattachement de l'Éducation physique et sportive et de l'ex-ministère des Universités au ministère de l'Éducation nationale. Enfin, Alain Savary prévoit des « missions », d'une importance particulière, chargées d'« *imaginer et d'impulser* » dans tous les secteurs de l'enseignement scolaire et universitaire.

■ **Maurice Vergnaud a été nommé directeur des Collèges**, en remplacement de Marc Rancurel, lors du Conseil des ministres du 27 janvier dernier. Inspecteur général de l'Instruction publique depuis 1976, Maurice Vergnaud avait été auparavant instituteur, professeur certifié, puis censeur et directeur de lycée technique avant d'être titularisé inspecteur d'académie en 1974.

■ Un « **appel pour la recherche en éducation** » a recueilli près de deux cents signatures, parmi lesquelles celles de chercheurs du CNRS, de l'INRP, du SNES et du SNCS. Après avoir dénoncé le « sous-développement » de la recherche en ce domaine, ce texte propose la création d'un « *Institut national de recherche en éducation doté de ses structures d'évaluation et de coordination propres* », auquel pourraient accéder des diplômés de l'enseignement supérieur et des enseignants du terrain qui, tous, bénéficieraient d'un statut unique.

■ **La coopération Éducation-Recherche a commencé**. Le « comité de coordination » entre les deux ministères (Recherche-Technologie et Éducation) s'est réuni le 19 janvier en présence de Jean-Pierre Chevènement et Alain Savary. Tous deux ont insisté sur « *la nécessité de maintenir la cohérence des actions du CNRS et des établissements d'Enseignement supérieur* ». Parmi les points abordés : « *dépenses d'infrastructure des laboratoires et politique de la recherche universitaire, participation réciproque des chercheurs et des enseignants-chercheurs aux structures d'évaluation et de gestion, recherche océanologique, problèmes d'informatique et de centre de calcul* ». Une prochaine réunion sur le thème de « La formation à la recherche et pour la recherche » est prévue fin mars.

■ **Deux ans après, le SNI-PEGC et la FCPE organisent un nouveau colloque sur « les rythmes de vie et l'espace chez l'enfant et l'adolescent »**. Reprenant les conclusions du colloque de janvier 1980, cette manifestation, qui se déroulera les 19 et 20 février à la faculté des sciences et des techniques de Besançon, aura deux objectifs : d'une part amener les chercheurs présents à faire le point sur l'état des connaissances en matière de rythmes biologiques de l'enfant, et d'autre part, faire participer au débat toutes les personnes concernées par le développement de l'enfant : association représentant les parents, les familles, associations professionnelles, mouvements de jeunesse, organismes syndicaux et patronaux, ainsi que les collectivités locales. « *Il est temps*, a expliqué Hubert Montagner, professeur au département de biologie du comportement et écologie de l'université de Besançon, *d'avoir enfin une approche pluridisciplinaire de ce problème.* »

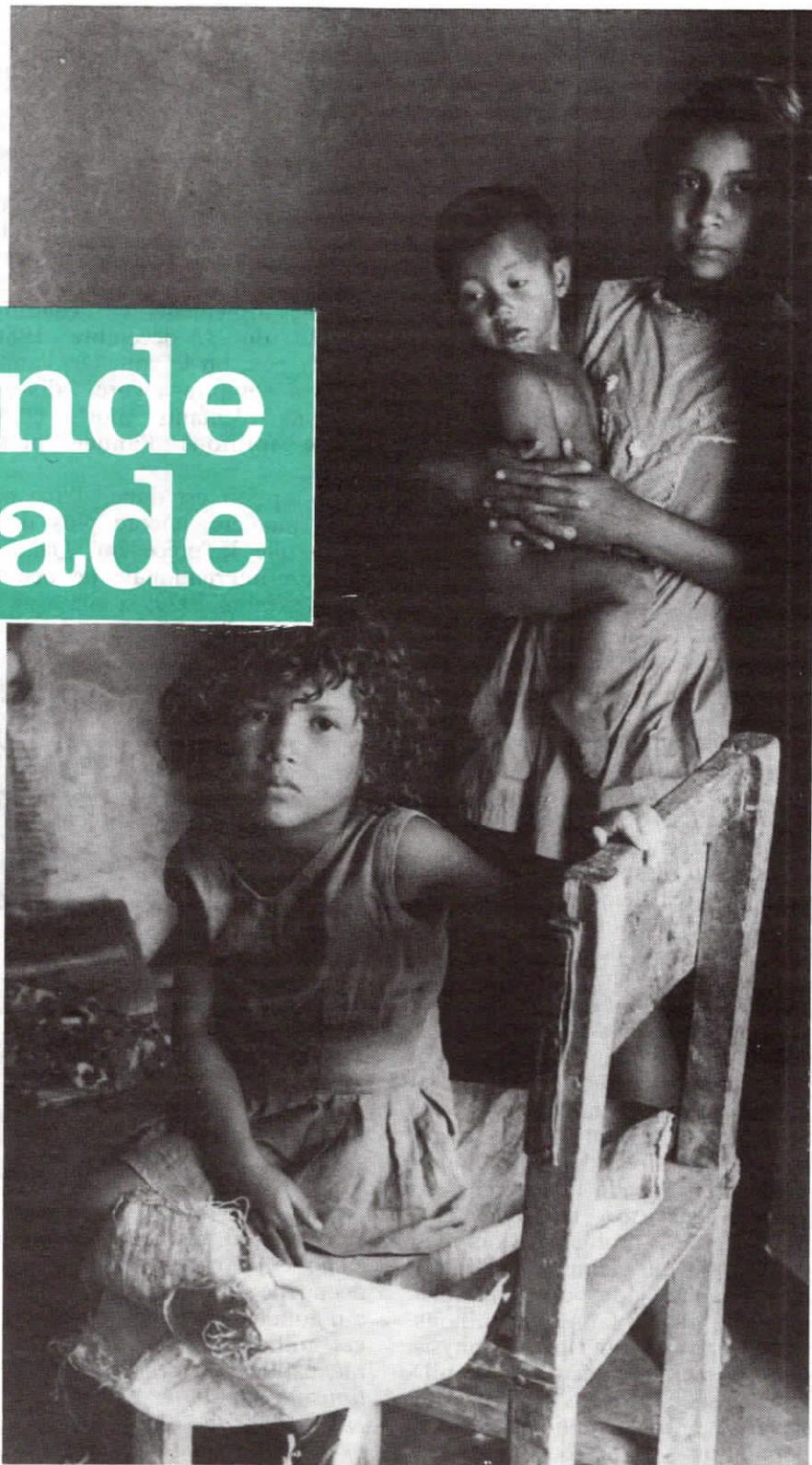
■ **La campagne annuelle de la Jeunesse au plein air (JPA)**, qui se déroule du 25 janvier au 7 février, est placée cette année sous le signe du changement. Lors de la cérémonie de lancement, Alain Savary a salué, en présence d'Edwige Avice et d'André Henry, l'action des responsables de la JPA dans le domaine du temps libre, alors que Guy Georges, vice-président de la Jeunesse au plein air, se félicitait du rétablissement des postes de « mis à disposition » aux œuvres de vacances laïques, mesure donnant un nouveau coup de fouet à leurs activités.

■ **Les chambres de commerce et d'industrie sont partie prenante** dans le programme « jeunes seize/dix-huit ans » décidé par le Conseil des ministres à la suite des propositions de Bertrand Schwartz. Elles sont prêtes à répondre à la demande de deux à trois mille jeunes, sous forme de projets négociés individuellement dans divers secteurs et régions, notamment celles où existent des offres d'emplois non satisfaites. Il ne s'agira pas forcément de garantir des emplois à l'issue de ces contrats, mais d'aider à la réinsertion de jeunes marginalisés qui pourront au moins bénéficier de la « recommandation » de chefs d'entreprises.

Pour la deuxième année  
consécutive,  
James P. Grant,  
directeur général  
de l'UNICEF  
(Fonds des Nations-Unies  
pour l'enfance),  
vient de publier

# le monde malade

l'« État mondial de l'enfance ». Ce rapport, qui sera discuté au mois de mai au Conseil d'administration de l'ONU à New York, est, à certains égards, plus pessimiste encore que celui de l'an passé.



# de son enfance

TOUT comme l'an passé, ce rapport est édifiant, tant par les chiffres qu'il contient et qu'il expose, en termes bruts, sur la situation des enfants dans les pays les plus pauvres, que par l'avenir qu'il laisse entrevoir aussi sombre, si ce n'est plus, que les années précédentes.

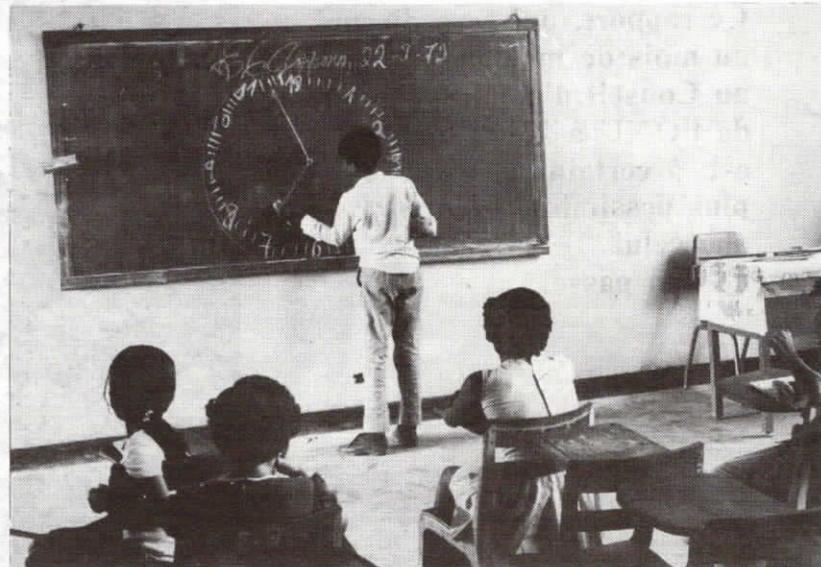
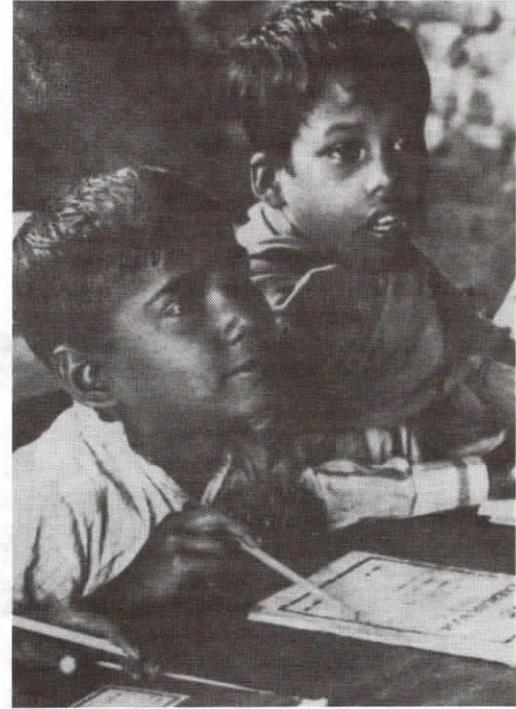
En 1981, il y a donc eu dix-sept millions d'enfants morts, un toutes les deux secondes. Moins de 10 % d'entre eux avaient été vaccinés contre les six maladies infantiles les plus courantes et les plus dangereuses : « Vacciner tous les enfants du tiers monde reviendrait à environ cinq dollars par enfants. Ne pas le faire revient à environ cinq millions de morts par an », écrit, une nouvelle fois, James P. Grant. En 1982, tout laisse aujourd'hui penser que sur les cent vingt-cinq millions qui verront le jour, dix-sept millions seront morts avant leur cinquième anniversaire.

Plus des trois quarts de la mortalité infantile mondiale sont regroupés dans les pays les plus pauvres d'Afrique et d'Asie du Sud, pays importateurs de pétrole, où la croissance économique est enrayerée et qui ont des dettes extérieures s'élevant globalement à 400 milliards de dollars. Déficit commercial, mais aussi déficit alimentaire aggravé encore par le flux des réfugiés et de personnes déplacées : il y a aujourd'hui plus de six millions de réfugiés, à savoir un individu sur soixante-quinze, dont près de la moitié sont des enfants.

Et James P. Grant continue d'aligner les chiffres de cette année 1981, qu'il appelle l'« année d'urgence silencieuse », tant on a peu parlé de ces problèmes lors des douze mois qui viennent de s'écouler. Chaque jour, cent millions d'enfants ont eu faim, dix millions ont été frappés d'incapacités physiques et mentales, deux cents millions de six à onze ans n'ont pas été scolarisés, un cinquième de la population a lutté pour sa survie. Mais il y a encore plus grave, si l'on peut dire : l'an passé, le directeur général de l'UNICEF proposait des solutions qu'il estimait possible de mettre en œuvre rapidement, des solutions qui, en outre, ne nécessitaient pas d'énormes in-

vestissements pour la communauté internationale riche et industrialisée ; il suffisait, expliquait-il, d'une aide extérieure de 12 milliards de dollars par an d'ici à la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour sortir du dénuement le milliard d'individus (il ne s'agissait pas seulement des enfants) sous-alimentés dans le monde ; cette somme correspond à celle dépensée en dix jours aujourd'hui pour les armements (cf. l'éducation n° 440 du 18 décembre 1980). C'était peu, on le voit. Or, l'année 1980 a été pire encore : dix-sept millions d'enfants morts contre douze millions l'année précédente...

Ce rapport est donc, d'une certaine manière, encore plus pessimiste que le précédent. Quant à l'Année internationale de l'enfant proclamée en 1979, si elle a pu çà

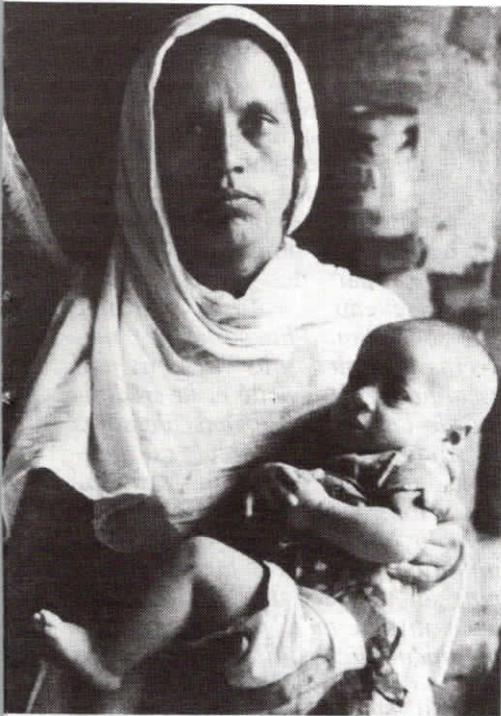


et là engendrer une prise de conscience, elle n'a pas, ou rarement, débouché sur des mesures concrètes qui auraient pu améliorer le sort de ces millions d'enfants : « En somme, explique James P. Grant, l'optimisme des années 60 qui a cédé en partie au réalisme des années 70 continue de perdre du terrain et laisse s'installer un doute et un pessimisme qui semblent devoir se maintenir au cours des années 80 [...] En 1965, lorsque les Nations-Unies lancèrent un premier appel aux pays donateurs pour que ceux-ci élèvent le niveau

de leur aide à 0,7 % de leur produit national brut (PNB), ce niveau se situait à 0,49 %. Aujourd'hui, en dépit de l'effort d'aide d'une poignée de pays qui ont atteint l'objectif de 0,7 %, la moyenne se chiffre à 0,37 % »

### reconnaître le droit à la santé et à l'éducation

Ce que demande l'UNICEF aujourd'hui, ce sont des choses fort simples : que le droit des enfants à

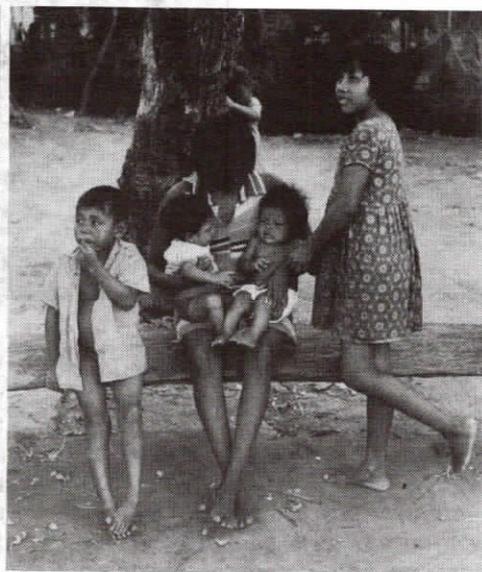


des soins de santé et à un enseignement primaire soit réellement reconnu, comme une priorité, avec toutes les conséquences qui en découlent. Au cours des cinq premières années de la vie, se produisent 90 % du développement du cerveau humain et 50 % du développement du corps : c'est l'argument qui devrait justifier à lui seul de cette priorité et de l'aide à apporter aux enfants qui sont privés de ces possibilités (cf. tableau). Mais il est notoire que ces raisons ne sont entendues que lors de cas « exceptionnels » — le Kampuchea par exemple, et lors d'une période très limitée. La communauté internationale est plus réservée dans les autres cas, qui sont ceux qui font partie du « quotidien ».

Pourtant, au-delà de ce qui devrait être couramment reconnu

comme une priorité, il faut aussi considérer le fait que les programmes de développement social ne sont pas seulement une contrainte inévitable, mais aussi des investissements autoproduitifs. James P. Grant en cite quelques exemples qui méritent d'être rapportés : « Aux États-Unis, il a été démontré que chaque dollar investi par le gouvernement en faveur de la réadaptation des handicapés rapporte neuf dollars d'impôts versés par les personnes handicapées qui ont obtenu du travail [...] Au Venezuela, le gouvernement estime que son projet d'assainissement et d'adduction d'eau qui s'adresse à de larges régions du pays lui permettra d'économiser au cours d'une décennie le quintuple des sommes investies. »

Il est aussi des cas où les soins



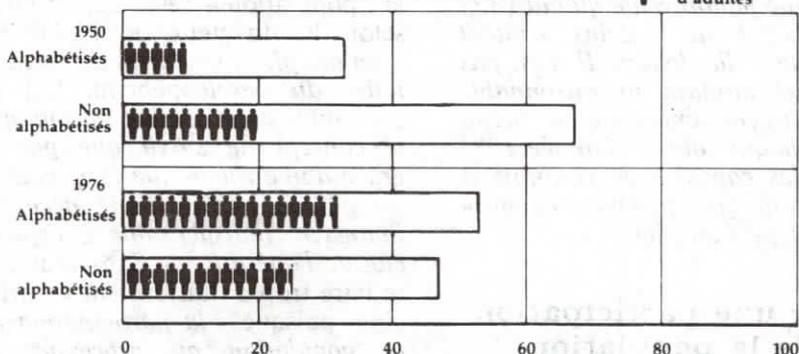
## Education

Taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage)

	1950	1960	1976
Pays industriels	95	97	99
Pays à revenu intermédiaire	48	53	72
Pays à faible revenu	22	28	39
Pays à économie planifiée	97	97	99

Note : Chine non comprise.

Adultes alphabétisés dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu (en %) = 50 millions d'adultes



Source : Rapport sur le développement dans le monde, 1981. Banque mondiale, 1981



coûtent plus cher que la prévention : « Il n'est pas, économiquement parlant, raisonnable qu'un tiers des lits d'enfants des hôpitaux du monde en développement soit occupé par des enfants atteints de maladies diarrhéiques dont la prévention est peu coûteuse. Il n'est pas non plus acceptable, économiquement et socialement parlant, que cinq cent mille enfants soient frappés de poliomyélite quand vingt mille doses de vaccins coûtent moins de mille dollars. Il n'est pas non plus humain ni raisonnable que cinq cents enfants aient perdu la vie chaque jour de l'année 1981 quand les capsules de vitamine A ne coûtant que quelques « cents » auraient pu l'empêcher. »

### pour une participation de la population

De ces faits bruts, on peut tirer

quelques conclusions et quelques lignes de force : premièrement, priorité doit être donnée au recrutement de « para-professionnels », appuyés par des services gouvernementaux plus spécialisés en matière de soins et de santé. Deuxièmement, cette politique requiert, et c'est très important, la participation de la population à ces entreprises. Le temps « participation de la population » est aujourd'hui, selon le directeur de l'UNICEF « un des plus populaires du dictionnaire du développement. [...] Et bien qu'il nous semble parfois que le concept ne survit que par la grâce d'une rhétorique éloquente, il est né, en partie, d'une nécessité financière indispensable à l'efficacité de l'opération. » Sans toutefois se faire trop d'illusions sur ce principe, puisque « la participation de la population au processus de changement est probablement plutôt l'exception que la règle ». James

P. Grant souligne que « là où elle existe, ses vertus sont toujours apparentes ».

C'est le cas pour la Chine, selon le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, où les résultats sont tangibles et les conditions de vie sensiblement meilleures que pour les habitants de la plupart des autres pays à faible revenu : « Aussi galvaudé que soit aujourd'hui le terme "médecins aux pieds nus", il nous faut reconnaître l'efficacité et la crédibilité de l'action des agents de soins de santé primaires chinois qui peuvent, au moyen d'un système d'échelons successifs, acheminer l'enfant le plus pauvre d'une communauté rurale vers la clinique la plus sophistiquée de Beijing si c'est à ce niveau qu'il peut recevoir la thérapeutique requise. »

Ces deux principes, s'ils étaient généralisés, permettraient en tous cas d'éviter, à long terme, que le tiers monde consacre dans son ensemble 80 % de ses budgets de santé aux médecins et aux hôpitaux dont bénéficie une minorité urbaine, tandis que les agents de santé sont expédiés en milieu rural pour s'occuper de la majorité... En bref, à l'heure où la science dispose de moyens exceptionnels, et de réponses à apporter pour soigner de nombreuses maladies, certaines continuent à faire des ravages, faute d'information, faute de relais nécessaires ou faute de volonté collective suffisante. Maints exemples pourtant qu'il suffit de peu de choses pour inverser cette logique qui paraît implacable...

Rien ne se fera sans une volonté politique collective : les causes de cet état de fait sont aujourd'hui connues, les conséquences ne sont ignorées par personne ; quant aux moyens, qui sont relativement simples, ils dépendent essentiellement de la volonté des États... « Lorsque la science et la technologie sont exploitées comme une solution universelle, note encore James P. Grant, le résultat, ressemble pour employer le langage Zen, au bruit d'une main qui applaudirait toute seule. » Ce ne sont pourtant pas les déclarations d'intention qui manquent : sessions spéciales de l'Assemblée générale des Nations-

Unies, Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement, discussions Nord-Sud, il n'est pas jusqu'au sommet de Cancun qui ne se soit saisi de cette question. Mais, loin de la théorie, il y a les faits, et là, tous les pays qui freinent, par leurs activités économiques, commerciales, sociales et culturelles, le développement des pays du tiers monde en portent la lourde responsabilité.

Face à toutes ces données, quelle peut être la réponse de l'UNICEF ? Dans ses structures tout d'abord : en trente-cinq ans, il s'est décentralisé afin d'être plus opérationnel dans le monde entier, par l'intermédiaire de bureaux et d'administrateurs nationaux. Dans ses actions ensuite : en un an, l'UNICEF a contribué à la formation de plus de cent quinze mille agents de santé et à l'équipement de près de quarante-trois mille centres, à la formation de plus d'un demi million d'agents de nutrition et à l'extension de programmes de nutrition à plus de cent trente mille villages, à la mise en place de près de cent mille systèmes d'adduction d'eau et de plus de deux cent cinquante mille latrines sanitaires, à la formation de quatre-vingt-dix mille enseignants et à l'équipement de quatre-vingt-huit mille écoles.

La seconde série de réponses ne dépend pas en fait du seul Fonds des Nations-Unies pour l'enfance, mais de la volonté et des politiques économiques et sociales qui sont mises en œuvre par les différents gouvernements. L'UNICEF aujourd'hui est contraint de choisir, parmi les priorités, celles qui sont les plus « prioritaires », d'établir une liste des pays les plus pauvres parmi les plus pauvres. Ses moyens, pour impressionnant que soit l'énoncé de toutes ses actions, ne lui permettent pas, loin s'en faut, de vaincre toutes les difficultés. Les solutions proposées sont aujourd'hui largement répandues, l'ONU a fréquemment alerté les pays-membres sur les conséquences de leur passivité et les États savent, cette année comme l'an passé, pourquoi la situation empire et pourquoi de plus en plus d'enfants meurent sur la planète.

Nicole Gauthier

## vaisselle-tabou

POUR s'être aperçus que de nombreux enfants du lycée Joliot-Curie de Nanterre — dont beaucoup sont d'origine maghrébine — arrivaient le matin fatigués et sans avoir eu le temps de faire leurs devoirs, les professeurs d'économie et ceux qui animent l'atelier de cinéma Super 8 ont choisi, il y a deux ans, de proposer aux élèves un P.A.C.T.E (Projet d'activités éducatives et culturelles, ainsi étaient-ils encore dénommés à l'époque) sur la participation des jeunes aux travaux ménagers.

Si l'opération n'a pas été totalement pluridisciplinaire, elle n'en a pas moins mobilisé beaucoup d'énergie. Dans un premier temps, les élèves de seconde économique (seconde AB) ont fait une enquête, questionnaires à l'appui, pour essayer d'estimer concrètement le « vécu » des adolescents de Nanterre sur les travaux dont ils avaient la charge à la maison (ménage, vaisselle, cuisine, etc.). D'autres jeunes ont fait, sous la direction de Monique Hennebelle-Martineau et François Fontenelle, professeurs au lycée, un film Super 8, d'une demi-heure environ, pour illustrer le propos, travaillant à la fois sur l'enquête, l'interview, le commentaire, et quelques séquences de fiction (1).

Tout cela ne s'est pas fait sans mal. Nombreux sont les jeunes interrogés qui ont estimé qu'il s'agissait d'une « enquête-bidon », notamment les garçons qui ne se sentaient pas impliqués par le thème de la recherche. Mais surtout, et cela est apparu dès que les élèves ont fouillé un peu plus les propos de leurs camarades, il s'agit d'un sujet-tabou, que tout le monde aborde avec réticences, puisqu'il touche à la vie privée et à l'institution familiale. Les jeunes se veulent

détachés de ce genre de préoccupations ; les parents craignent toujours le jugement de valeur et préfèrent faire la sourde oreille. Il a fallu toute la conviction des professeurs impliqués dans la démarche pour mener à bien ce projet ; il n'existe, il est vrai, que peu d'enquêtes ou de données fiables sur le sujet choisi. Ils ont dû insister pour amener les élèves à s'exprimer sur « cette injustice dont on ne parle pas », pour affronter la désinvolture, voire l'hostilité. Pourtant, explique Monique Hennebelle-Martineau, « quand on parle inégalité des chances, il y a aussi celle-là ». Les jeunes enquêteurs ont, pour les besoins de leur film, rencontré des élèves qui, ayant en charge la marche de leur maison, pouvaient passer jusqu'à vingt heures à faire des travaux ménagers.

La production qui en résulte, élaborée, tournée et montée par les élèves sous la conduite des deux professeurs, dresse un tableau sans concession de la situation : il est des familles où la mère assure tout et où le problème ne se pose guère ; il en est d'autres où l'aide requise est rapide. Mais dans les cas les plus fréquents, les filles, car c'est bien d'elles qu'il s'agit, ont en charge la maison : le ménage, la cuisine pour les plus jeunes enfants — ou les frères — quand ils rentrent manger à midi, la vaisselle enfin. Ce que les garçons vivent avec une sorte de gêne (notamment vis-à-vis du père qui, lui, ne fait rien), les filles le ressentent lourdement comme quelque chose d'imposé, de contraignant, de profondément injuste par rapport à leurs frères. « Je suis une petite maman » dit une jeune Maghrébine ; Yamina, qui a fait partie de l'équipe de tournage du film, explique que trop « concentrée » sur les

travaux ménagers, elle a des difficultés à s'organiser pour ses leçons et pour le travail en groupe. Elle et ses sœurs ont un jour été amenées à faire une sorte de « grève sauvage » pour que les garçons du foyer participent également à son fonctionnement. Attitude bien comprise par la mère mais, note Yamina, mal ressentie par le père...

On comprend dès lors que ce sujet ne se laisse pas aborder aisément, qu'il déborde facilement sur un conflit entre sexes opposés, quand les adolescents disent que ce n'est pas « leur problème » face à des jeunes filles qui élèvent les plus jeunes. Visiblement, les résultats de cette enquête le prouvent, le dialogue a été long et difficile à établir. D'autant que les jeunes ne disposaient d'aucune étude sérieuse sur le sujet, de peu d'éléments de réflexion, à part quelques textes glanés ici et là. Ils en ont pourtant fait un film en imaginant des scènes quotidiennes qui résument la situation avec une pointe d'humour, et en amenant plusieurs de leurs camarades à s'exprimer sur le sujet.

**Et chez toi, qui fait quoi ?** en est maintenant au stade de la diffusion. Ce qui ne va pas aller, non plus, sans problèmes. Certes, quelques-unes de ces difficultés sont inhérentes aux productions Super 8 : les préférences d'investissement des établissements vont aujourd'hui à la vidéo et fort peu disposent d'un projecteur Super 8, qui plus est sonore ; par ailleurs les copies sont d'un prix assez élevé. Pourtant, un PAE (Projet d'action éducative) proposé par le lycée pour essayer, avec la participation des élèves, de faire connaître le film, a été refusé... Comme si la diffusion, en tant que telle, n'était pas reconnue comme une action culturelle à part entière.

Une jeune fille explique longuement que ce sujet laisse, à quelques exceptions près, insensible la majorité des enseignants. Cet état de fait doit-il se prolonger ?

Nicole Gauthier

(1) **Et chez toi, qui fait quoi ?**, réalisé par l'atelier Super 8 du lycée Joliot-Curie (92, avenue Joliot-curie, 92000 Nanterre).

une expérience de **Andrée Girolami-Boulinier**  
professeur

## approche de la lecture

L'INSTITUTRICE et moi-même avions, l'année précédente — avec l'accord de M. l'inspecteur concerné — mis en situation de lecture une classe de CP : je passais le lundi matin pour créer le travail de la semaine avec les enfants ; le lundi soir, la maîtresse, Jocelyne Michel, venait à la maison pour revoir avec moi ce qui lui semblait le plus difficile et, toute la semaine, elle mettait en place les acquisitions demandées. Cela a été une réussite... puisque les enfants ont su lire.

L'année suivante, Jocelyne Michel devait prendre en charge une classe à deux sections : CP et CE1. Un peu inquiète, elle demanda, pour composer le cours élémentaire, dix enfants qu'elle avait eus l'année précédente et qu'elle jugeait « sans problème », quinze autres devant former le C.P.

Nous avons décidé que je reviendrais une heure une fois par semaine, toujours le lundi matin, pour mettre en place un programme CE1 en langue française, et nous avons pu effectuer vingt et une séances, sans compter l'examen individuel réalisé avant et celui réalisé après.

Au début de l'année scolaire, c'est-à-dire fin septembre 1980, les dix CE1 sont examinés avec nos tests habituels : ils savent tous lire et ont pratiquement déjà atteint, pour deux critères sur trois, la moyenne de fin CE1, sauf un qui est au-dessous de la moyenne de fin CP. Les résultats, pour la lecture, sont les suivants (**BL** = bons lecteurs, c'est-à-dire 30 % des classes de CP pour les deux premiers critères - **classe X** = notre groupe de dix CE1) :

Lecture	Moyenne BL fin CP	Moyenne fin CP	Moyenne classe X
Fautes	0 à 3	12	3
Temps	75 secondes	3 minutes	75 secondes
Pauses	21	50	35

Pour la rétention de séquences de trois signes diversement orientés, de logatomes trisyllabiques et d'un

récit en trois actes, ils sont peu différents des bons lecteurs de fin CP :

	Moyenne BL fin CP	Moyenne classe X
Signes	48 % d'erreurs	50 % d'erreurs
Logatomes	16 % d'erreurs	18 % d'erreurs
Récit	24 % d'erreurs	20 % d'erreurs

Pour la compréhension et l'expression d'une histoire en trois images (montrées, puis cachées), ils obtiennent les résultats suivants

(SV = sujet + verbe éventuellement complété ; le « reste » est composé de « il » impersonnels, de « ce » présentatifs et de syntagmes) :

Facteurs impliqués	Moyenne fin CP	Moyenne classe X
Compréhension générale	51 %	94 %
Compréhension-évoquant des détails	72 %	79 %
Nombre de mots	34	33
Nombre de structures syntaxiques	5	4
% de structures SV	33,5 %	56 %

Notre but était que l'approche du langage écrit soit réalisée *aussi bien en lecture qu'en orthographe*. Il serait trop long d'expliquer ici tout le travail entrepris ; nous en donnons juste un rapide aperçu (1).

Pour la première séance, le 6 octobre, nous avons pris ensemble les vingt-cinq élèves :

#### Lectures indirecte et directe alternées

Il convenait de faire comprendre aux CP que le langage écrit « avait un sens » et d'améliorer les résultats des CE 1 quant au nombre et à la qualité des pauses.

M'aidant d'un livre de lecture facile, que la maîtresse avait en vingt-cinq exemplaires (+ un pour moi évidemment), j'ai lu posément un passage, en lecture « colorée » et par groupes de sens, que tous les enfants (ou un seul désigné du doigt au dernier moment) répétaient sans regarder le livre au début, puis après avoir mis le doigt à côté du dernier mot lu par moi et toujours en me regardant pour répéter : ils apprennent ainsi à « saisir d'une seule coulée » les groupes réalisés et c'est une sorte de conscience linguistique qui s'installe en eux.

Pour les CE 1, nous avons aussi demandé la lecture silencieuse et immédiate d'un petit ensemble, choisi par un élève au hasard, puis sa répétition tout haut, en nous

regardant, pour que nous puissions vérifier les réalisations de cette lecture silencieuse.

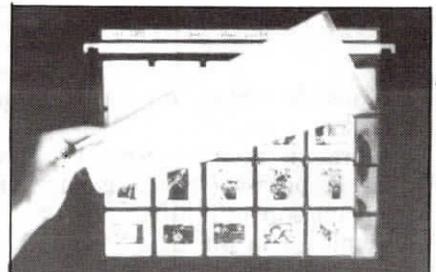
Nous ne pouvons donner dans ce court article plus de détails sur les multiples facettes de cette lecture silencieuse, mais c'est là que se trouve pour moi la clé de la réussite en lecture.

#### Conscience phonétique

Nous avons rappelé pour les uns, inauguré pour les autres, la conscience phonétique des constrictives (f,s,ch/v, z, j) en reconnaissance, puis en évocation (de petites confusions existant pour ch/j). Cette remise en place (ou mise en place) collective a sécurisé et réjoui tous les participants.

#### Programme

Puis a commencé, et s'est poursuivi les semaines suivantes, un programme préparé à l'avance, qui a été à peu près respecté et appliqué pour les dix élèves de CE 1. Mais il est essentiel de souligner la priorité de l'oral dans le vécu en commun que nous avons animé, l'écrit intervenant seulement comme vérification d'une acquisition. De plus les activités se manifestent en reconnaissance, puis en évocation ; l'exactitude et l'immédiateté sont obtenues, puisque la demande se place chaque fois à la mesure des individus (ou de l'individu) concernés.



Pour vos problèmes de

### CLASSEMENT PROTECTION RECHERCHE RAPIDE

des DIAPPOSITIVES, FILMS, PHOTOS, DISQUES, COURS, DOCUMENTS DIVERS, nous fabriquons des articles de classement en matière plastique « DANOU-CLASS »

(en dossiers suspendus ou albums-classeurs avec feuillets)

#### NOUVEAUTE :

Classement de cassettes et classeurs audiovisuels

Documentation gratuite sur demande

DANOU S.A., 4 et 6, pl. Léon-Deubel  
75016 PARIS - Tel : 527-56-19 525-88-71

pour apprendre ou perfectionner

## une langue étrangère

rien ne remplace

## un séjour à l'étranger

avec le



# CSLC

clermont-ferrand

Centre de Séjours Linguistiques et Culturels Association de Professeurs (loi 1901) agréée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (63 124) et le Commissariat Général au Tourisme (74 066)

grande-bretagne • irlande • allemagne • usa  
espagne • à toute époque de l'année !

**CSLC** A PARIS : (1) 526.52.75  
A LYON : (7) 827.11.85  
SIÈGE SOCIAL 20 rue André Moinier  
63000 CLERMONT-FERRAND : (73) 36.22.97 +

Sans engagement, je désire recevoir votre documentation

Nom. Prénom .....

Adresse .....

Voici le détail du programme initial :

**octobre** : le nom/le verbe ; le verbe dans la phrase (reconnaissance en trouvant son infinitif) ;

**novembre** : la phrase en général ;

**décembre** : la phrase de base (oral et écrit) ;

**janvier** : le présent sous toutes ses formes ; formes active, négative, interrogative ;

**février** : reconnaissance du pluriel ;

**mars** : les petits mots qui font reconnaître le nom ; première approche de l'adjectif ;

**avril** : avoir ou être ;

**mai** : idée du temps (avant, maintenant, après) ; passé composé/futur

immédiat, futur ;

**les 15 et 16 juin** : examens individuels.

### Réalisations obtenues

Présentons maintenant les résultats constatés à l'examen final des CE 1.

Pour les signes, logatomes, récits, les moyennes donnent respectivement : 22 %, 12 %, 13 % d'erreurs, ce qui est un très grand progrès par rapport à fin CP, mais nous n'avons pu réaliser de comparaisons, n'ayant pas effectué les moyennes de fin CE 1.

Pour les autres facteurs, nous avons obtenu les résultats suivants :

Facteurs impliqués	Moyenne fin CP		Moyenne classe X	
	LO	LE	LO	LE
<b>Lecture orale</b>	3 fautes / 65'' / 30 pauses		2,5 fautes / 50'' / 20 pauses	
<b>Lecture silencieuse</b>	30 % d'erreurs / 55''		22 % d'erreurs / 54''	
<b>Histoire</b>				
Compréhension générale	77 %	76 %	90 %	95 %
Compr.-évocation détails	82 %	79 %	92 %	90 %
Nombre de mots	33	27	33	29
Structures syntaxiques	5	4,5	5	4,5
% de structures SV	52 %	48 %	46 %	47 % (2)
<b>Orthographe</b>	<b>erreurs</b>		<b>erreurs</b>	
texte imposé	23 % ( 5 f/20 m)		7 % (1,5 f/20 m)	
texte suggéré	40 % ( 11 f/27 m)		18 % ( 5 f/29 m)	

En lecture, la comparaison avec les moyennes de septembre permet de souligner les progrès réalisés :

- la vitesse de lecture a augmenté, puisque la moyenne du temps de lecture est passée de 73'' à 50'' (la moyenne de CE 1 est 65'')

- le nombre et la qualité des pauses méritent d'être analysés : en septembre la moyenne était de 35 pauses, avec un écart de 14 à 44 pauses, en juin la moyenne est de 20 pauses, avec un écart de 9 à 26 pauses ; et si nous étudions la qualité des pauses, nous constatons qu'en septembre la lecture était faite pour 61 % par mots et pour 24 % par groupes significatifs et qu'en juin elle est faite pour 65 % par groupes significatifs et pour 23 % par mots (3) ;

- cette lecture est devenue ce

qu'elle doit être, c'est-à-dire une prise en charge immédiate des groupes de sens. C'est donc une amélioration tout à fait notable.

Si nous étudions maintenant l'orthographe, nous constatons la très nette supériorité du groupe par rapport à la moyenne des CE 1 :

- le texte imposé comporte 20 mots ; la moyenne de CE 1 est de 5 fautes, celle de notre groupe est de 1,5 fautes ;

- le texte suggéré est le récit écrit concernant l'histoire en trois épisodes ; il comporte, chez les dix CE 1, 29 mots en moyenne et la moyenne du nombre de fautes est de 5 ; pour les classes de CE 1, la moyennes des fautes est de 11 fautes et la moyenne du nombre de mots est 27.

Pour pouvoir comparer plus ai-

sément nous avons calculé les pourcentages du nombre de fautes par rapport au nombre de mots, qui montrent la grande supériorité de notre groupe (=7 % et 18 %, contre 23 % et 40 % pour fin CE 1). Il pourra nous être avancé que nous avons des élèves « sans problèmes », mais je voudrais avancer à mon tour que plus un groupe est « à problèmes » plus il faut recourir à l'essentiel, ce qui permet des résultats.

Enfin, pour le langage, je voudrais proposer le projet suivant que, faute de temps, nous n'avons pu mettre en place.

1) — acquisition du vocabulaire - apport par thème (à l'oral : évocations fournies par les enfants ; à l'écrit : dix mots essentiels choisis à leur niveau pour la semaine) ;

— mise en phrases orale et immédiate à partir du tableau des fonctions ;

— consécration écrite individuelle en fin de semaine ;

2) prise en charge de l'avant et de l'après d'un événement ;

3) utilisation de bandes dessinées logiques et simples à deux, puis trois éléments et sans bulles, instituant peu à peu l'avènement du stade narratif à la place du stade descriptif initial.

Cette expérience prouve qu'il est possible d'obtenir, dans une classe, l'approche du langage écrit de façon satisfaisante ; elle mérite donc d'être connue. □

(1) Si des inspecteurs souhaitent que j'expose plus en détail les réalisations effectuées, je suis, dans la limite de mes possibilités, à leur disposition pour une conférence pédagogique (téléphoner le matin de bonne heure : 642-57-63).

(2) Cette légère régression en LO (et cette stagnation en LE) illustre la présence de « y'a » et de « ce » présentatifs, peut-être liés à l'utilisation, dans l'environnement pédagogique et familial, des questions rituelles : « Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce que c'est ? », peut-être aussi au manque de pratique d'un langage vécu à partir d'événements constatés (faits réels ou séquences d'images).

(3) Le reste se partage entre groupes non significatifs et syllabes (8 % et 7 % en septembre ; 8 % et 4 % en juin).



## traverser le siècle

Dans l'actualité proliférante, dans le bombardement d'informations et de connaissances que nous subissons chaque jour, nous éprouvons tous le besoin de quelques guides sécurisants à l'aide desquels nous pouvons circuler dans les maquis environnants. Encore faut-il qu'ils soient correctement faits, clairs et utilisables sans être le produit superficiel du hasard et de n'importe quoi.

Cette troisième édition revue et complétée de **La France 1870-1981**, par Christian et Arlette Ambrosi (Masson, coll. « Un

siècle d'histoire », 344 p.) constitue pour nous, dans cette perspective, un excellent instrument de travail. On y dresse une sorte de panorama du siècle qui vient de s'écouler; les points de repère nous sont fournis en abondance, avec la précision suffisante (c'est-à-dire ni érudite ni approximative). Bref, pour les non-spécialistes, c'est un cadre de référence qui se trouve élaboré sous nos yeux. Je suis convaincu que nous l'emploierons souvent.

La vie politique de 1870 à 1914, avec notamment l'installation de la Républi-

que, la République radicale, et les multiples relations entre le syndicalisme et le socialisme, ouvre le livre. Parallèlement, les auteurs décrivent la vie économique et sociale de la même époque (y compris sur le plan de la vie spirituelle et religieuse, et en ce qui concerne l'activité littéraire et artistique) mais aussi, bien entendu, la politique étrangère (particulièrement marquée, comme on sait, par l'expansion coloniale).

Puis c'est la guerre mondiale, première du genre, et qui se termine par le « bilan amer d'une victoi-

re » (p. 162), contenant en germe une bonne partie triste de la suite. L'entre-deux-guerres voit d'abord une difficile reconstruction, ensuite « le calme avant la tempête » (p. 200), enfin les succès et les limites du Front populaire.

La deuxième guerre mondiale est déjà à l'horizon, et la IV<sup>e</sup> République apparaît, avec ses incertitudes, sa « prospérité économique et [sa] faiblesse politique » (p. 271), celle-ci la conduisant, au cours de l'année 1958, à passer de vie à trépas par l'instauration de la V<sup>e</sup> République. La guerre d'Algérie et la paix, puis la crise mondiale et ses conséquences politiques, marquent ici des étapes essentielles et des enjeux majeurs. Depuis 1945 aussi, la vie littéraire a pris une coloration particulière et bigarrée.

Tout cela donc, en si peu de pages, avec une constante clarté d'écriture, une vigilance de chaque instant pour bien mettre en évidence l'important et le séparer de l'accessoire. Un livre qu'on aimerait avoir fait, et qui sera, pour beaucoup d'entre nous, un bon compagnon. □

## pédagogie quotidienne

une pédagogie  
du langage poétique/5

## éléments pour une pratique

Dans les articles publiés dans les numéros 476 à 478 de *l'éducation*, nous avons tenté de définir les grandes lignes d'une pédagogie du langage poétique, procédant au passage à un inventaire signalétique du matériel indispensable en proposant chez l'enfant une meilleure compréhension globale des textes poétiques. Mais une pédagogie visant l'exercice de l'imagination créatrice se doit de favoriser les activités ludiques à propos du langage, notamment. L'ensemble des jeux pratiqués devrait constituer une progression dans un programme plus large fondé sur trois lignes de forces à harmoniser : fréquentation des poèmes par tous les moyens d'approche et d'investigation souhaitables, exercice régulier de jeux utilisant le langage comme matériel à manipuler, création poétique libre.

Au chapitre « Jeux et création », nous nous sommes attachés plus particulièrement aux techniques portant sur le lexique, sur la morphologie, le rythme et le temps, les rimes et les assonances. Aujourd'hui, nous considérerons **les techniques morpho-syntaxiques et les procédés rhétoriques**.

**A propos des techniques morpho-syntaxiques**, il est loisible de s'inspirer de poèmes comme ceux de Jean Tardieu :

## La belle fête

« L'étoile qui tombit  
— Pardieu la belle fête  
l'étoile qui tombit  
le cheval qui sautit  
le fleuve qui coulit », etc.

## La même néant

« Quoi qu'a dit ?  
A dit rin  
Quoi qu'a fait ?  
A fait rin. », etc.

et, d'une façon plus générale, de l'observation de corpus écrits ou oraux (enregistrements, par exemple, « piqués » dans la rue) pris dans différents registres d'expression et réunis selon la technique du collage :

• soit que l'on juxtapose des fragments de langage oral ou écrit pris dans un même registre d'expression ; ainsi ce poème créé dans un CM :

... retard !  
— Moi z'aussi. C'est  
— toujours — Le réveil  
— Pareil — Qui s'arrête.  
Il va encore râler !

• soit que l'on choisisse de juxtaposer des fragments pris dans des registres différents, oraux et écrits ; ainsi ce poème collectif (CM 2) :

— Je vous prie  
— Et ta sœur  
— De bien vouloir  
— File une sèche  
— Agréer  
— Et du feu  
— Mes remerciements  
— Merci.

Un autre jeu, fondé sur le même principe, consiste à détacher des phrases ou des fragments de phrases de documents différents (journaux, revues, livres, prospectus, affiches, lettres, etc.) et à les juxtaposer en introduisant des articulations subversives : « **Le train a déraillé parce que les escargots recommencent à grimper dans la lune. On peut donc en conclure qu'il faut vite aller se**

*coucher afin de mieux mûrir dans les vergers.* »

**Les procédés rhétoriques : les images, les symboles et les métaphores, l'ellipse...**

• **Le jeu des situations simulées** est toujours inducteur d'images fécondes. On fait semblant de... Tout est permis, soudain, par le langage qui confère tous les pouvoirs, les magiques et les temporels :

— Si j'étais le roi du monde...  
— Si je pouvais construire ma ville...

• **Les cadavres exquis** (qui sont le jeu « des petits papiers » de nos grands-parents) n'ont pas usé tous leurs prestiges

— que l'on procède par groupes de mots (GN<sub>1</sub> + GV + GN<sub>2</sub>...) en faisant les petits réajustements grammaticaux (temps, déterminants, propositions ou groupes prépositionnels, etc.) : « *Les orges du soir/éveillent doucement/des images dans le grenier d'hier/* » ;

— ou que l'on avance mot par mot : que l'on ne se décourage pas trop vite, cependant : le hasard n'est pas toujours poète !

• **Le jeu des taches** : sur une feuille, on fait de gros pâtés d'encre de Chine ; on agite la feuille, on souffle sur l'encre pour donner à la tache des formes fantastiques. On peut aussi plier la feuille sur elle et l'écraser ; on laisse sécher. Il faut alors déchiffrer le dessin ; celui-ci est, en général, fortement projectif, accueillant aux fantasmes des enfants :

## Le plongeur de nuages

« Regardez comme il plonge  
dans la filoché des nuages  
Il tombe d'une planète furieuse  
//  
t  
o  
m  
b  
e » etc.

• **Le jeu de « l'un dans l'autre »** : voilà un jeu qui, comme les « cadavres exquis », fut très prisé des poètes surréalistes. On peut le pratiquer par équipes. Une équipe A se propose de faire, à une équipe B, la description d'un objet, d'un animal ou d'une personne, afin que cette dernière équipe le ou la reconnaisse.

Cependant, avant de procéder à sa description, l'équipe A demande à

## à travers le temps

l'équipe B « par quoi devra passer celle-ci ». L'équipe B, alors, impose une personne, un animal ou un objet qui, à moins d'un hasard, ne sera pas celui qui a été secrètement choisi par la première équipe.

Le jeu consiste donc, pour l'équipe A, à décrire ce que lui a imposé l'équipe B de telle manière que cette dernière puisse deviner l'objet du choix initial.

Prenons un exemple : l'équipe A a choisi de décrire **une étoile filante**. L'équipe B, devant qui elle se présente, lui impose de faire passer la description de l'objet, qu'elle ne connaît pas, par celle **d'un poisson**.

L'équipe A pourra alors proposer la description suivante : « *Cela file, parfois, dans un océan de nuit. Vous n'en pêcherez, peut-être, que dans des eaux aussi calmes qu'un miroir. Mais ne comptez pas sur la friture. C'est une pêche illusoire qui ne mérite qu'un vœu. Le poisson est éphémère et son corps sans écaille n'est fait que de lumière.* »

Pour faciliter sa réponse, on pourra accorder à l'équipe B le privilège de quelques questions, auxquelles il ne sera répondu que par oui ou par non.

Une variante souvent pratiquée de ce jeu consiste, pour susciter la découverte de l'être ou de l'objet du choix initial (équipe A), à faire poser des questions de caractère analogique.

Ainsi, dans l'exemple proposé, les membres de l'équipe B pourraient demander : « *Et si c'était une fleur ?* », l'équipe A pouvant répondre, alors : « *Elle ne fleurirait que la nuit et mourrait aussitôt.* » Ou encore « *Et si c'était une ville ?* » : « *Ce serait une ville-lumière, mais si haute, si lointaine, que personne jamais ne pourrait y parvenir, une ville presque sitôt éteinte qu'allumée...* », etc.

Un tel jeu, dont la richesse est indéniable, exige des formulations très travaillées et rigoureuses, d'où un certain décalage entre les questions et les réponses.

Le prochain et dernier article de cette série, poursuivant le chapitre « Jeux et créations », proposera d'autres jeux touchant les procédés rhétoriques et les situations évoquées par les poèmes.

**Bernard Blot**

Michel Mourre  
et collaborateurs

**Dictionnaire d'histoire universelle**

Bordas, Jean-Pierre Delarge, 1718 p., ill., relié

Nous avons signalé en son temps la somme unique représentée par les huit tomes du **Dictionnaire encyclopédique d'Histoire** de Michel Mourre. Si l'exploit était remarquable, celui d'avoir condensé ce très vaste travail en un seul volume, qui en fournit l'essentiel sans jamais le dénaturer, ne l'est pas moins.

Le présent Dictionnaire, plus accessible et maniable que son puissant aîné, représente le résultat d'un double allègement, au niveau des entrées et dans le sein des chroniques. Cet allègement n'est jamais amputation. C'est une autre forme de saisie et d'exposition. Les auteurs ayant participé à ce travail ont sélectionné 12 000 notices (sur les 18 000 du « Grand Mourre ») et conservé près de 40 % des illustrations originales. Par ailleurs, ils se sont attachés à actualiser les contenus de ce volume qui prendra place dans la bibliothèque de l'élève, de l'étudiant, du professeur. On peut, au surplus, le recommander à tous ceux qui, soit par attrait personnel, soit par nécessité de travail, ont à rechercher des renseignements sur les États, les peuples et les civilisations du monde.

Moses I. Finley

**Mythe, mémoire, histoire.**

**Les usages du passé**

Flammarion, 270 p., index

« *Tout culte du passé est un abus du passé.* » Cette phrase donne le ton de ce remarquable recueil d'articles signé par l'un des grands spécialistes de l'histoire ancienne ; phrase insolente et qui met mal à

l'aise quand on songe à ce que l'on tire ici ou là de la Révolution de 89, de la Commune, du Front populaire, de l'Appel du 18 juin, etc., chacun puisant dans le patrimoine historique ses pères fondateurs, ses saints et ses anciens combattants. Mais l'insolence ne cesse pas là. « *L'histoire est de la sociologie ou elle n'est rien* » est une proposition qui scandalisera bien des historiens patentés, ceux qui tirent du côté du roman comme ceux qui se contentent d'aligner des pages de « faits ».

Ce que ce livre exhibe c'est une question que chaque enseignant rencontre, que Nietzsche autrefois formulait à peu près ainsi : « l'utilité de l'histoire pour la vie. » ; Finley, lui, plaide pour un « *passé pertinent* », désacralisé, seul propre à fonder une culture d'hommes libres, c'est-à-dire libérés. Mais quels enseignants aujourd'hui sont prêts à tant d'irrespect ?

Pierre Vidal-Naquet

**Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec**

Maspero, 488 p., index, bibliographie

Que le titre n'inquiète pas, qu'il ne rebute pas le lecteur peu familier des « lettres classiques » : les problèmes qu'aborde dans cet ouvrage l'un des plus grands spécialistes du monde grec dépassent l'intérêt d'un domaine scientifique spécifique ; ils sont transversaux à toutes les sciences sociales, l'histoire et la sociologie, l'ethnologie et la linguistique, l'économie et la science politique. Il s'agit de l'analyse structurale comme instrument de recherche et d'interprétation ; le sous-titre indique d'ailleurs clairement l'ambition de l'auteur : « *Mettre en relation ce que la division technique du travail scientifique sépare,*

*l'analyse des mythes et des représentations d'une part, l'histoire socio-économique d'autre part* ».

Cette rencontre provoquée, construite, des pratiques sociales et de l'imaginaire, invite à d'autres explications, plus convaincantes, des mythes et de la vie sociale et économique : de nombreux chapitres consacrés à l'espace et au temps, à la jeunesse et à la guerre, à l'esclavage, à la cité, en apportent la preuve en acte.

Voici donc un livre d'érudition et de théorie dont la lecture suggère bien des questions pour l'analyse de la société française contemporaine. Et s'il y avait un rapport entre nos formes de pensée et notre organisation sociale, et si l'on faisait dialoguer Piaget et Durkheim ? Encore une fois, ce livre prouve que c'est d'où on ne l'attend guère que vient la lumière qui peut éclairer le domaine qui nous préoccupe : celui de la formation des formes de pensée, l'éducation.

Lucien Jerphagnon  
**Vivre et philosopher  
sous les Césars**

Privat, 264 p., index

Sénèque, Epictète, Plotin et bien d'autres ont philosophé sous les Césars, d'Octave Auguste à Constantin. Trois siècles d'histoire où la philosophie occupe dans la vie sociale et politique des positions diverses : au pouvoir parfois, dans l'opposition parfois, au service des uns ou des autres, des dieux ou de l'État.

Lucien Jerphagnon restitue ces années de philosophie dans leur liaison avec le politique, et surtout avec les pouvoirs ; cette entreprise permet de mieux situer la philosophie dans la vie quotidienne d'un peuple, et des questions peu philosophiques sont abordées : de quoi vit un philosophe, qui le paie, pour qui parle-t-il ? Questions rarement posées (mais magnifiquement par Marx, par Nizan). La question ne manquerait pas d'intérêt pour les penseurs d'aujourd'hui, semble toujours dire aussi l'auteur, involontairement peut-être.

J'ajouterai que ce livre d'histoire de la philosophie se lit avec plaisir et qu'il pourra donner quelques utiles idées aux collègues qui enseignent la philosophie : de quoi vivaient Platon et Kant, et Sartre et Descartes ?

Daniel Roche  
**Le peuple de Paris.  
Essai sur la culture populaire  
au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Aubier-Montaigne, 288 pages

Comment l'on vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle, comment l'on habitait, quelle cuisine on faisait, avec quels instruments, comment l'on s'habillait, c'est d'abord cela la culture du peuple, et Daniel Roche restitue, au terme d'enquêtes méticuleuses au travers des documents existants, la vie quotidienne, ordinaire, des domestiques et des salariés du Paris de Marivaux, de Rousseau, de Rétif de la Bretonne et de Mercier.

L'intérêt historique et sociologique d'un tel travail n'est pas à souligner ; il est évident, tant pour les résultats qui rectifient bien des erreurs et des clichés, que pour la méthodologie (le chapitre 1.2, « Connaître le peuple », est particulièrement stimulant). Un chapitre passionnant est consacré à la place de la lecture dans la culture populaire d'alors : livres pieux, almanachs, littérature de colportage,

### « Références »

Sous ce titre, c'est une véritable collection de poche qu'ont récemment créée les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques : les ouvrages au format maniable sont d'un prix très abordable si on les rapporte aux tarifs maintenant pratiqués dans les sciences humaines (chaque volume vaut environ 50 F). Ainsi, des classiques récents se trouvent à la portée des bourses des enseignants et des centres de documentation. Heureuse initiative.

Au programme des premières parutions, on trouve **La critique de la décision** de Lucien Sfez, **Réforme et révolution chez les musulmans de l'Empire russe** de Hélène Carrère d'Encausse, **La crise du féodalisme** de Guy Bois et les actes du colloque consacré à **Léon Blum, chef de gouvernement**.

F. M.

presse occasionnelle. Mais il est question aussi de la diffusion de la montre, du nom des rues, des chansons, de l'affichage : c'est tout un siècle qui prend vie au fil des lignes et qui nous interroge. Qu'est-ce que la culture des classes dominées ? N'est-elle que le retravail d'une culture dominante, n'est-elle qu'un reste ou bien a-t-elle son autonomie de création ?

Dans tous les cas, voici un beau livre d'histoire : il faut souhaiter que tout cela bien vite passe dans les classes des lycées et des collèges, aussi bien pour le cours d'histoire que pour celui de littérature.

Bénigno Cacérés  
**Allons au-devant de la vie  
La naissance du temps des loisirs  
en 1936**

Maspero, 288 pages

Cet ouvrage célèbre ce que toute sociologie rigoureuse dément : l'accès des travailleurs aux loisirs. En ce sens, ces pages généreuses, enthousiastes, sont surtout un chant de revendication et, la préface de Pierre Mauroy le dit clairement, de revendication actuelle. Les trente-cinq heures, la cinquième semaine évoquent à coup sûr les premiers congés payés.

On ne lit pas sans émotion ce livre de témoignages qui nous rappelle aussi que, sur de nombreux points, les attentes du Front populaire sont encore loin d'être réalisées : le sport à l'école, le déclin de l'alcoolisme, le théâtre populaire, le sport pour tous... Que de rêves modestes et fous enterrés, oubliés et que ce livre réveille. Il y a des textes de Léo Lagrange qui devraient bien inspirer les municipalités actuelles : « *Avant tout, je veux avoir des terrains, non pas des stades somptueux, mais des terrains où les jeunes pourront s'ébattre [...] J'insiste sur le fait que je me soucie peu des tribunes.* » On est loin des subventions aux équipes de football professionnel ! Il faudrait encore parler des pages d'Émilie Lefranc sur l'éducation ouvrière, avec par exemple cette maxime à graver sur les murs des écoles : « *Rien de plus néfaste à l'exercice de la liberté que l'habitude d'emprunter des phrases aux autres.* »

Indispensable pour comprendre la

politique culturelle du Front populaire, ce beau livre l'est aussi pour mesurer la distance que la sociologie de la culture explique maintenant entre les espoirs et les résultats : les responsables de la politique culturelle devraient se faire sociologues ou alors il est à craindre que les loisirs restent un privilège.

Serge Quadruppani  
**Les infortunes de la vérité.  
Mensonges, erreurs  
et reniements politiques  
chez les intellectuels français  
de 1934 à nos jours.**

Olivier Orban, 262 p., bibliogr., index

Sans doute les intellectuels ne sont-ils pas moins courageux, moins fidèles et moins opportunistes que les notaires ou les ouvriers ; mais voilà, ils écrivent, parlent, et cela laisse des traces publiques. Evidemment l'anthologie que réalise l'auteur est affligeante et l'on n'est pas très fier de nos intellectuels en renfermant l'ouvrage : condamnés à toujours parler, ils finissent pour occuper le terrain et gagner leur vie, par dire n'importe quoi. Mais la curiosité et les surprises que révèle l'ouvrage sont loin d'en épuiser l'intérêt.

L'essentiel est ailleurs, peut-être

dans l'interrogation qui court au fil des pages : d'où vient cette propension à l'erreur, cette faiblesse critique des intellectuels et, en fait, leur incroyable conformisme ? C'est un appel à la résistance que ce livre, à la résistance contre tous les discours impressionnants, à la résistance aux attraits des puissants. Un appel à la liberté de penser, tout seuls, comme des grands : n'ayons pas peur, on ne fera pas pire !

Francis de Baecque,  
Jean-Louis Quermonne  
**Administration et politique  
sous la V<sup>e</sup> République**

Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 366 p., bibliographie

Voici un ouvrage qui, assurément, arrive à son heure ; le titre du dernier chapitre, signé Jean-Louis Quermonne, dit nettement le problème essentiel : « Politisation de l'administration ou fonctionnarisation de la politique ? » Alors qu'un débat, fondamental pour la société française, est ouvert sur la nature des relations entre pouvoir politique (de décision) et administration (pouvoir d'exécution), les enquêtes, analyses et réflexions réunies par Francis de Baecque et Jean-Louis Quermonne sont

d'une incontestable utilité.

La sociologie de la participation politique montre que les fonctionnaires (notamment les enseignants) occupent une place importante dans les assemblées élues, du conseil municipal au Sénat : cette « colonisation » par l'administration est, dans une certaine mesure, une limitation de la démocratie réelle. Mais le plus grave est peut-être le frein mis par l'administration à l'application d'une loi, d'une décision gouvernementale. Là aussi la démocratie est mise en cause et, au-delà de la question de science politique, il faut se poser le problème de l'accès de toutes les couches sociales à la haute administration et celui, plus décisif encore peut-être, de l'éducation du citoyen. Chaque Français au sortir de l'école obligatoire devrait pouvoir être en mesure de contrôler l'administration, de lui résister. Il faudrait créer des associations de défense des consommateurs de l'administration.

Ce livre, qui peut être lu comme le récit de la lutte entre la démocratie et la tentation bureaucratique, invite à de plus lointaines réflexions sur l'éducation et le pouvoir réel des citoyens.

**Notes de lecture établies par  
Pierre Ferran et François Mariet**

## textes officiels

# accès aux documents administratifs

Une loi du 17 juillet 1978 complétée par une loi du 11 juillet 1979 pose le principe de l'accès de toute personne aux documents administratifs non nominatifs et des intéressés seulement aux documents administratifs nominatifs les concernant, sous réserve de quelques exceptions.

Deux décrets du 6 décembre 1978 et 22 septembre 1979 ont complété et précisé ce dispositif législatif. Un arrêté du 29 mai 1980 règle certaines modalités de la délivrance au

public des copies de documents administratifs.

La circulaire publiée au **B.O. n° 3** (Lettre FP n° 1 430 du 5 octobre 1981) commente les conséquences de l'ensemble des nouveaux textes sur les rapports entre l'État et ses agents.

Ce texte est trop volumineux pour être analysé dans le détail. Nous nous bornons à signaler quelques points particulièrement importants ou nouveaux.

Dans les dispositions générales, il est précisé que les dispositions légales et réglementaires des textes précités s'appliquent à toutes les catégories d'agents, titulaires, contractuels, auxiliaires, vacataires quelle que soit leur nationalité.

Les dispositions relatives aux documents nominatifs précisent les modalités de tenue et de communication du dossier personnel des agents (dossier individuel de fonctionnaire et dossier médical) pièces intéressantes

le recrutement et l'avancement, la notation, la rémunération, la discipline (l'article 65 de la loi du 22 avril 1905 est toujours en vigueur), la position, la cessation de fonctions. Pour apprécier la portée des textes, il faut admettre qu'« est nominatif le document qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne nommément désignée ».

Les documents non nominatifs sont communiqués de façon large, sauf limitation tirée du contenu des textes. « La qualité du demandeur n'a pas d'influence sur le principe d'accepta-

tion ou de refus de la communication. »

Les demandes d'accès aux documents administratifs devront être adressées par écrit au supérieur hiérarchique. **Les intéressés n'ont pas à justifier les motifs de leur demande.**

En conclusion, deux principes sont rappelés qui restent en vigueur dans la Fonction publique : le respect du principe hiérarchique et le respect de l'obligation de réserve et de discrétion.

René Guy

## au J.O.

### éducation spécialisée

Il est demandé au ministre de l'Éducation nationale les mesures qu'il compte prendre pour développer à hauteur des besoins les sections d'éducation spécialisée (SES).

**Réponse** - Les SES sont organisées et fonctionnent selon les dispositions de la circulaire du 27 décembre 1967. Les sections d'éducation spéciale accueillent en principe 96 élèves à partir de douze ans présentant une déficience intellectuelle légère. Les élèves de moins de quatorze ans reçoivent à plein temps un enseignement général complété par une éducation gestuelle et psychomotrice. Les élèves de plus de quatorze ans reçoivent une formation générale, ainsi qu'une formation pré-professionnelle et professionnelle qui doit les mettre en mesure d'exercer un métier ou, à défaut, de tenir un poste de travail. La circulaire du 27 décembre 1967 précise dans son paragraphe VII que le personnel d'enseignement professionnel sera composé « de trois professeurs techniques (ou quatre quand un accueil supplémentaire ou des modalités particulières de fonctionnement l'exigeront) ». C'est pourquoi la mise en place d'une quatrième spécialité professionnelle dans les sections de ce type doit être réalisée avec la prudence qu'impose l'organisation de l'enseignement technologique en milieu d'éducation spéciale, pour en assurer la plus grande efficacité possible. C'est ainsi qu'à la rentrée sco-

laire de 1981, une centaine de postes de professeurs chargés de l'enseignement professionnel pratique ont été créés. Le ministre de l'Éducation nationale continuera cet effort partout où ces prolongations de scolarité paraîtront répondre à l'intérêt des élèves.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 23 novembre 1981.)

### réinsertion professionnelle et sociale des handicapés

Il est demandé au ministre délégué chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives quelles mesures il compte prendre en ce qui concerne le reclassement des fonctionnaires devenus handicapés à la suite d'une maladie ou d'un accident.

**Réponse** - Le reclassement des fonctionnaires qui deviennent handicapés en cours de carrière soulève des problèmes spécifiques auxquels la réglementation actuelle n'apporte pas en effet de solution d'ensemble. On ne doit pas considérer pour autant que cet état de choses interdise de faire face à certaines situations. A cet égard, la radiation des cadres pour invalidité d'un fonctionnaire constitue une mesure extrême qui ne saurait être mise en œuvre tant que les différentes voies prévues par la réglementation n'ont pas été explorées.

Ainsi, aux termes de l'article 34 du décret n° 59-310 du 14 février 1959, le comité médical, consulté sur la réintégration à son poste d'un fonctionnaire qui avait bénéficié d'un congé de longue durée, peut formuler des recommandations quant aux conditions d'emploi de l'intéressé, sans qu'il soit porté atteinte à sa situation administrative. Par ailleurs, un fonctionnaire dont les capacités physiques se trouvent réduites à la suite d'une maladie grave ou d'un accident peut, sur avis favorable du comité médical, être autorisé à accomplir un service à mi-temps prévu par le décret n° 70-1271 du 23 décembre 1970 modifié et sans préjudice de l'application de l'article 34 du décret n° 59-310 précité. En outre, une autre voie a été définie par la circulaire FP 1388 du 18 août 1980. Selon cette instruction, si le comité médical émet un avis favorable à la réintégration d'un fonctionnaire après une période de congé de longue maladie ou de longue durée, sous réserve que l'intéressé exerce un travail à mi-temps afin de favoriser l'amélioration de son état de santé ou sa rééducation ou sa réadaptation professionnelle, ce fonctionnaire peut être réintégré dans un emploi à mi-temps pour une durée déterminée en percevant son plein traitement. En revanche, lorsque le handicap dont souffre un fonctionnaire le met dans l'incapacité totale et définitive de poursuivre ses fonctions, son reclassement dans un autre emploi doit être envisagé par l'administration à laquelle il appartient soit, le cas échéant, dans une autre fonction de son grade, soit dans un autre corps de même catégorie par la voie d'un détachement de longue durée selon les règles applicables en la matière. Certes, la réglementation actuelle ne permet pas de résoudre tous les problèmes qui peuvent se présenter. C'est la raison pour laquelle le gouvernement demeure attentif à la recherche des moyens susceptibles d'assurer le reclassement de ces agents dans les meilleures conditions. Il apparaît cependant que les initiatives que prendront les administrations dans ce domaine resteront déterminantes.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 7 décembre 1981.)

## au B. O.

### on précise

■ **LES CONDITIONS** dans lesquelles la **réduction de l'horaire de travail dans la Fonction publique** est applicable aux personnels relevant de la direction de l'Administration générale et des Personnels administratifs. Personnels administratifs : 39 heures ; personnels de service : 41 heures 30 ; personnels ouvriers, de service et techniques de laboratoire des établissements scolaires : 41 heures 30 de moyenne ; concierges : 65 heures 30 ; portiers : 57 heures ; veilleurs de nuit : 46 heures 30 ; infirmiers : 41 heures (circulaires du 16 décembre 1981 et 12 janvier 1982 - **B.O. n° 3**).

■ **LES NOUVELLES MODALITÉS** du concours de recrutement des **professeurs adjoints d'EPS** pour la gymnastique sportive, la voile et l'escrime (note de service du 21 décembre 1981 - **B.O. n° 3**).

### on fixe

■ **LES DATES** des épreuves de la ses-

sion de 1982 des **brevets de techniciens** : les **8, 9, 10 et 11 juin 1982**, dans toutes les académies. Session de remplacement du 14 au 17 septembre 1982 (arrêté du 30 décembre 1981 - **B.O. n° 3**).

### on publie

■ **LES DISPOSITIONS** concernant la préparation de la liste d'aptitude en vue de l'accès de certains **maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé** à l'échelle de rémunération des professeurs de collège d'enseignement technique au titre de l'année scolaire 1982-1983 (note de service du 8 janvier 1982 - **B.O. n° 3**).

■ **LES INSTRUCTIONS** précisant les modalités d'application de la réglementation relative aux **bourses nationales d'études du second degré** à la campagne de bourses 1982-1983. Les plafonds sont relevés de 15,6 %. Des dispositions particulières sont prévues pour les élèves des « nouvelles » classes de seconde (note de service du 12 janvier 1982 - **B.O. n° 3**).

## agenda

### colloque

■ **L'école publique et les langues régionales - Bilan pour un centenaire**, à Montpellier, les **18, 19 et 20 février**. Quel rôle exact a eu l'école publique en matière de langues régionales ? Quel rôle peut-elle jouer pour leur survie ? Associant étroitement bilan du passé et propositions pour l'avenir, la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente propose de débattre de ces problèmes à la lumière de quelques expériences européennes. Les deux premières journées du colloque seront consacrées à l'examen de la situation en Allemagne, Espagne, Italie, en présence de spécialistes. Le dernier jour, en tirant les enseignements du passé, on proposera de nouvelles orientations pour demain. Chaque jour, des films de long métrage, parlant une autre langue que la langue dominante de la nation d'origine, témoigneront d'une autre chance de survie pour les minorités. Pour tous renseignements complémentaires : Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, Service culturel,

3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07.

■ **L'évaluation dans le système scolaire**. Nous rappelons que, sur ce thème, l'Association française des administrateurs de l'Éducation organise, les **26, 27 et 28 février** à l'École de chimie de Paris, un colloque auquel participeront de nombreuses personnalités du monde de l'éducation. Pour renseignements complémentaires et inscriptions (celles-ci accompagnées chacune d'un règlement de 150 F établi à l'ordre de l'AFAE - CCP Paris 230 20 82 U) : M. Denis Azra, 10, rue Rollin, 75005 Paris. Tél. : 354-70-90.

### journées d'étude

■ **La délinquance des enfants de moins de treize ans. Action préventive des associations dans les temps libres**. C'est sur ce thème que se tiendront les journées d'étude de l'AFSEA (Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence), les **17, 18 et 19 mars** à Toulouse. Des praticiens tels que

Ligue française  
de l'Enseignement  
Service National Vacances  
7, boulevard Saint-Denis  
75141 Paris Cedex 03  
Téléphone 271-29-30

chez  
nous  
l'hiver  
a déjà  
la couleur de l'été



### Vacances pour tous

#### • enfants-adolescents

Centres de vacances en **France** (toutes régions) et à l'**étranger** (Suisse, Espagne, Tunisie, RFA, Angleterre, Écosse, Belgique, Hollande, Grèce, Norvège, Italie, Sardaigne, USA)

#### FRANCE

#### • adultes et familles

Maisons familiales ; Gites et villages familiaux ; Campings ; Découverte des provinces ; Vacances à thèmes

#### ÉTRANGER

#### Séjours et circuits

#### • programmes spéciaux pour les 18/35 ans

Israël circuit + kibboutz ; Canada ; Pologne ; Turquie ; URSS ; Cesenatico/Italie, Hammamet/Tunisie

#### • des nouveautés

Safari-photos et trekking en Islande ; Cuba ; Québec à la ferme ; Scandinavie et Grand Nord ; Pakistan ; Japon.

#### • des grands voyages

USA/Canada ; Mexique ; Pérou ; Chine ; Thaïlande/Birmanie ; Inde ; URSS.

Bon pour une  
documentation gratuite  
été 82

Nom .....  
Prénom .....  
n°..... Rue .....  
[ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....  
Code postal .....

ED 02 82

## A VOTRE SERVICE

criminologues, sociologues, futurologues, participants à des actions thérapeutiques, éducatives et d'animation, essaieront de répondre à la question « Y a-t-il accélération et aggravation des actes délictuels des moins de treize ans ? » et d'examiner comment, dans les temps libres, troisième lieu hors la famille et l'école, on peut répondre aux besoins fondamentaux et aux aspirations des enfants, leur reconnaissant la possibilité de se réaliser ou « de ne rien faire ». Ceci en tenant compte de l'évolution de l'environnement des enfants et des causes qui peuvent les amener à traduire leur « mal être », leur désarroi, pour les uns par des attitudes spectaculaires (casse, racket), pour d'autres par des replis sur soi, suicides, drogues, etc., tout aussi préoccupants bien que moins visibles. Frais d'inscription : 550 F pour les adhérents AFSEA ; 650 F pour les non-adhérents, pour la troisième inscription et les suivantes : 250 F. Renseignements complémentaires et inscriptions (avant le 1<sup>er</sup> mars) : AFSEA, 28, place Saint-Georges, 75442 Paris Cedex 09. Tél. : 878-13-73.

### stages

■ **Formation et perfectionnement de directeurs de centres de vacances.** Sont proposés par le Service technique pour les activités de jeunesse (STAJ) :

- des stages de formation de dix jours : **du 4 au 13 février** en région parisienne ; **du 4 au 13 avril** sur l'académie de Marseille ;
- des stages de perfectionnement de six jours : **du 1<sup>er</sup> au 6 mars** en région parisienne ; **du 13 au 18 avril** en Seine-Maritime.

Pour tous renseignements sur les possibilités de bourse et d'inscription : STAJ, 27, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. Tél. : 208-56-63.

■ **Des stages de formation d'animateurs** délivrant le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA), sont proposés durant l'année 1982 par les Éclaireuses et Éclaireurs de France d'Orléans. Ils sont ouverts à toutes les personnes âgées de dix-sept ans à la date du stage. Pour tous renseignements : EEDF, 62, rue du Petit-Pont, 45000 Orléans. Tél. : [38] 86-49-29.

■ **Musique, chant et danse.** Le Centre national d'animation musicale organise tout au long de l'année des stages se déroulant dans diverses régions de France (certains d'entre eux sont agréés DEFA). Pour recevoir le calendrier détaillé de ces stages et pour tous renseignements : Centre national d'animation musicale, 55, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : 222-93-60.

### cinéma

■ **Projections des films de la série « L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau »** au Centre de la mer et des eaux (195, rue Saint-Jacques, Paris 5<sup>e</sup>) :

• pendant les vacances de février (région parisienne), tous les jours (deux séances : 15 et 16 heures) : les 9 et 10, **Pieuvres, petites pieuvres** ; les 11 et 12, **Coups d'ailes sous la mer** ; les 13 et 14, **Nil I** ;

• hors vacances, les mercredi, samedi et dimanche (mêmes horaires) : les 17, 20 et 21 février, **Nil II** ; les 24 et 28, **La tragédie des saumons rouges.**

La durée de projection de chacun de ces films est d'environ cinquante minutes. Pour tous renseignements complémentaires : Centre de la mer et des eaux (adresse ci-dessus) - tél. : 633-08-61.

■ **Les XX<sup>e</sup> Journées cinématographiques**

de Poitiers seront, cette année (**du 12 au 19 février**), consacrées au cinéma espagnol. Pour toutes précisions sur le programme : OROLEIS, 33, rue Saint-Denis, 86035 Poitiers. Tél. : [49] 88-88-28.

### exposition

■ **Valenciennes - Dentelles et autres richesses.** Organisée par la Ville de Valenciennes, cette exposition se tient jusqu'au **26 février** à la Maison de la Région Nord/Pas-de-Calais (18, boulevard Haussmann, Paris 9<sup>e</sup>) du lundi au vendredi, de 10 à 19 heures. Son but est à la fois de mieux faire connaître le patrimoine artistique valenciennois et d'informer le public de l'évolution du cadre de vie de cette ville, de ses activités culturelles et de ses débouchés. Une place importante est naturellement consacrée à la dentelle, depuis l'origine (à partir du XVII<sup>e</sup> siècle) jusqu'aux réalisations contemporaines (une École académique de la dentelle fonctionne actuellement). Peinture et sculpture sont représentées avec Watteau, Carpeaux, Saly et Harpignies. Par ailleurs, la Bibliothèque nationale a confié des manuscrits des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, relatant l'histoire de la cité. Parallèlement à cette évocation du patrimoine artistique local, l'université — qui assure des formations originales uniques en France — présente certaines recherches appliquées dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail, de l'énergétique et de l'électronique. En outre, diverses animations seront offertes :

• tous les mercredis, des élèves de l'École académique de dentelle de Valenciennes réaliseront des ouvrages sur place ;

• le jeudi 11 février sera consacré aux auteurs valenciennois ;

• du 22 au 26 février, Journée de l'université, au cours desquelles seront programmées des conférences sur des thèmes de recherches originaux.

Pour toutes précisions : Maison de la Région Nord/Pas-de-Calais (adresse ci-dessus) - tél. : 770-59-62.

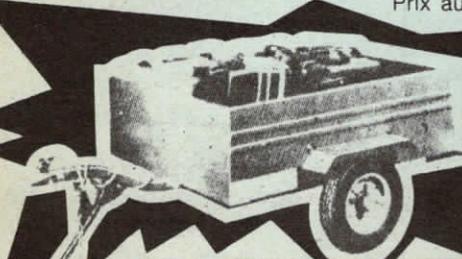
### notez aussi

■ En application du décret du 16 décembre 1981, relatif à la réduction de l'horaire de travail dans la Fonction publique, les heures d'ouverture des bureaux de la direction des Services académiques de l'Éducation nationale de Paris sont modifiées de la manière suivante :

• du lundi au jeudi : de 9 heures à 17 h 30

• le vendredi : de 9 heures à 16 h 30.

Prix au 1<sup>er</sup> sept. 1981



**750<sup>F</sup>** TTC  
EN KIT A PEINDRE  
PTC 260 kg  
en 400 kg: **1100<sup>F</sup>**

CATALOGUE GRATUIT...  
+ de 30 modèles de 200 à 2500kg  
le réclamer à

REMOREQUE FRANC OCEAN  
49170 ST GEORGES sur LOIRE  
TEL (41) 41-10-55 (5 lignes)

ATTELAGES  
VOITURE... 600 kg  
Exemples livrés avec boule  
prise et cache boule en cadeau  
R4 R5 R12 R14 R16  
1307 1510 1100  
204 304 305 104  
VISA LN 3CV GS GSA

**232<sup>F</sup>** TTC

**50 points de VENTE en FRANCE**



Antoine Vitez

# la colline inspirée

QUE, par la volonté d'un ministre, le sigle TNP ait été transféré à Villeurbanne n'est pas une raison pour oublier que c'est à Chaillot, dans la salle de l'ancien Trocadéro, que, pour la première fois, a fonctionné, en 1920, un Théâtre national populaire animé par Gémier. Dès ce moment, à côté d'approbations chaleureuses, d'acribes critiques condamnant la salle ou le répertoire. Entre le moment où, reconstruite en 1936, s'ouvre la nouvelle salle du Palais de Chaillot et (si on laisse entre parenthèses la période où le palais est occupé par l'assemblée de l'ONU) la nomination en 1951 de Jean Vilar, le Théâtre national populaire se borne soit à accueillir, pour des « matinées classiques » à bon marché des spectacles importés de la

Comédie-Française ou de l'Opéra, soit à monter de temps à autre, au choix du directeur d'alors, **Prime-rose** ou autres **Cloches de Corneville**. Et l'on aurait volontiers tendance à croire, aujourd'hui, que le TNP de Vilar a traversé une décennie comme une montée triomphale vers le symbole qu'il est maintenant devenu.

Le **Mémento** rédigé par Vilar entre 1952 et 1955 (1) détrompera vite son lecteur. Car, outre l'intérêt évident que l'on trouve ça et là dans des remarques sur quelques-unes des pièces dont la mise en scène a marqué une époque et sur les conditions de telle représentation, on y trouve l'écho de la lutte constante menée moins peut-être contre des adversaires déclarés (qui, à aucun moment de son action, ne

lui épargnèrent aucune attaque) que, après l'éviction de Jeanne Laurent, face aux pouvoirs publics qui semblaient ne pas comprendre l'enjeu essentiel que représentaient les problèmes, difficiles à résoudre, qui se posaient à ce théâtre *national populaire*. L'édition du **Mémento** contient d'ailleurs en complément un ensemble de documents révélateurs des attermoissements et des réticences des services ministériels, et aussi de la mauvaise foi ou de l'hypocrisie d'une certaine presse.

On veut croire que le changement politique intervenu trente ans plus tard, et la présence d'un ministre de la Culture (2) pour qui le théâtre n'est ni affaire d'apostolat dans le dénuement, ni acte de trublion mâtiné de quémandeur, ni la

seule pointe fine d'une recherche artistique poursuivie pour elle-même, éviteront à Antoine Vitez pareille incompréhension.

Sa présence à la barre de ce théâtre — à la fois l'un des plus importants et des plus difficiles à faire vivre — est un vivant paradoxe. Il lui est donné d'en assurer la relance dans le nouveau contexte politique, alors qu'il a été mis à ce poste par le précédent gouvernement, qui se donnait ainsi les gants de le confier à un homme dont nul ne pouvait ignorer l'engagement à gauche.

Vitez, en effet, doit à ses sources familiales — on le saura quand il commentera sa mise en théâtre des **Cloches de Bâle** — un choix qui ne se démentira pas, à ses débuts difficiles : à la fois l'usage de langues étrangères, puisqu'il fait un temps métier de traducteur, et l'approche incertaine, progressive, de celui d'acteur. Ce qui le fait connaître, et va lui donner cette stature de maître à jouer que confirme sa nomination, par Pierre-Aimé Touchard, de professeur au Conservatoire national d'art dramatique, ce sont les mises en scène que, depuis 1966, il n'a cessé de produire — vocation jusqu'alors souterraine, à présent affirmée comme un principe : « *Le rôle du directeur, s'il est metteur en scène et acteur, écrit-il sitôt désigné comme directeur du Théâtre national de Chaillot, est d'être sur la scène.* »

Et on l'a vu en effet, dès le 12 novembre 1981, sortir, homme nu symbolisant le dénuement ab-



Aurélien Recoing dans « Tombeau pour 500 000 soldats »

solu du docteur Faust au terme de ses recherches philosophiques, d'une grande malle placée au centre de l'espace scénique hors cadre où prendraient forme les temps forts des trois grands spectacles mis au programme de cette première saison.

Cette situation est totalement différente de celle de Vilar. Si le choix de Jeanne Laurent tenait compte de ce que Jean Vilar avait fait, tant comme comédien que comme metteur en scène, tant au Théâtre de Poche qu'aux Noctambules ou au Vieux-Colombier, il dérivait surtout du coup d'éclat d'Avignon et de ce qu'il pouvait laisser pressentir d'aptitude à créer un théâtre

populaire. En nommant Vitez, l'autorité de tutelle ne pouvait ignorer les caractéristiques de l'œuvre accomplie depuis une quinzaine d'années, dont le trait essentiel est peut-être une étonnante ambiguïté. Vitez lui-même la revendique dans le slogan qu'il a choisi pour Chaillot : « *Elitaire pour tous.* »

Pour tous, certes. Il suffit pour percevoir ce souci permanent chez Vitez de porter le regard sur l'action qu'il a menée du jour où il a eu à exercer des responsabilités autres que purement artistiques.

Lorsque Pierre Debauche veut que le Théâtre des Amandiers aille chercher le public potentiel de Nanterre là où il est, que la peine du déplacement vers la salle de spectacle soit épargnée à des travailleurs aux limites de la fatigue en fin de journée, c'est Antoine Vitez qu'il charge d'inaugurer ce théâtre dans les quartiers, d'aller jouer dans les préaux ou les salles d'écoles, dans les gymnases, dans les maisons de jeunes ou les foyers de vieux. C'est là que Vitez crée, sans décor ni costumes, **La grande enquête de François-Félix Kulpa** de Xavier Pommeret, dont le thème, traité selon une théâtralité résolument sans fard, touche très fort le public auquel ce spectacle est destiné. C'est pour cette même initiative qu'il reprend **l'Electre** de Sophocle, précédemment montée à Caen, en en modifiant fondamentalement

■ De Raymond Temkine, **Mettre en scène au présent** (L'âge d'homme, 1977) contient un itinéraire de Vitez, accompagné d'articles publiés par l'auteur sur certains de ses spectacles.

■ Dans **Les voies de la création théâtrale**, tome VI (Éditions du CNRS, 1978), « Antoine Vitez à la rencontre du texte, deux approches de Racine » par Denise Biscos.

■ **Vitez : toutes les mises en scène** (éditions J.-C. Godefroy, 1981), ouvrage collectif sous la direction d'Olivier-René Veillon.

■ Antoine Vitez, Émile Copfermann, **De Chaillot à Chaillot** (Hachette, 1981) : série d'entretiens entre les deux auteurs, à la fois sur leur rencontre passée au TNP et sur ce qu'ils ont vécu par et en marge du théâtre, hier et aujourd'hui. Livre riche d'information et de réflexion vivantes.



Claire Wauthion et Jeanne Vitez dans « Britannicus »



Antoine Vitez et Pierre Vial dans « Faust »

scénographie et mise en scène, qui donnent alors à la tragédie une parfaite lisibilité.

Peu après, la municipalité d'Ivry procure à Vitez la possibilité de poursuivre et de développer sur une autre commune de banlieue l'entreprise amorcée à Nanterre. Ici, elle durera presque dix ans, interrompue seulement par la nomination de Vitez à Chaillot. Pourtant, au cours de ces années, aucune difficulté n'a été épargnée au « Théâtre des Quartiers » d'Ivry. Non seulement parce que, devant produire des spectacles en des lieux peu fonctionnels, il fallait pour les mener à bien plus que de l'ingéniosité (il est vrai que Vitez a dit préférer peut-être ces lieux de fortune — le Studio d'Ivry, en particulier — à la nouvelle salle récemment édiflée). Mais aussi parce que le problème des subventions s'est posé constamment de façon aiguë, l'État n'ayant pas cessé de reporter l'éventualité de son aide à la commune, alors que la fréquentation du théâtre par les habitants d'Ivry était en augmentation constante — et l'on sait que, dans les théâtres où se pratiquent des prix de places « populaires », le coût augmente proportionnellement avec le nombre de spectateurs. Si l'on ajoute à cela d'ahurissantes tracasseries administratives émanant, en 1976, de l'URSSAF, on aperçoit dans quel climat dut s'exercer la persévérance de l'animateur.

Autre trait de son souci d'atteindre le plus profondément possible la population pour laquelle il allait travailler : sa seule exigence absolue, à l'heure des accords passés avec la municipalité, fut de prendre en charge le Conservatoire municipal et de le transformer en « atelier théâtral » où chacun — qu'il eût seize ou quarante ans — pût se découvrir par l'expression dramatique. De la part d'un professeur au Conservatoire national d'Art dramatique, la maintenance de cet atelier (largement ouvert aux résidents immigrés) a montré, mieux qu'aucune déclaration, cette volonté de partager avec tous ce que l'on peut faire.

Élitaire, sans nul doute. Dans une collection qui se propose de recueillir ce qu'une mémoire patiente peut avoir retenu de ces constructions d'un soir que sont les représentations théâtrales, le premier volume est consacré à Antoine Vitez, avec, pour dessein, d'approcher la cohérence de son travail au moyen de la description de toutes ses mises en scène par six témoins attentifs à la singularité de ce qu'ils ont pu observer. Or, qui sont ces six témoins ? Deux normaliens, trois maîtres-assistants d'université et un agrégé de philosophie — choix qui semble bien indiquer que la tâche n'était pas si aisée.

Quelques traits dominants apparaissent à la lecture de leurs études : le caractère métaphorique du discours théâtral, la primauté du jeu, voire sa transmutation en exercices qui prennent la place de l'interprétation et, dans le rapport aux textes, une redoutable intrusion de pratiques systématiques, tels ce qu'il appelle les « passages obligés », autrement dit l'introduction très souvent arbitraire à l'intérieur du drame d'éléments qui en disjoint la continuité.

Ainsi en est-il du point d'orgue que constitue, dans *Andromaque*, la lecture d'un poème d'Aragon ; ainsi des « parenthèses » qu'étaient, dans la version française de l'*Electre* de Sophocle, les textes de Ritsos dits en grec (moderne). On trouve aussi un exemple très éclairant de la minutie et de la subtilité déployées par Vitez dans l'analyse, la déconstruction et la reconstruction des textes, dans les 82 pages du tome VI des *Voies de la création théâtrale* consacrées à *Andromaque* et à *Phèdre*, où l'on ne nous fait grâce de la moindre intention. Il y est dit, par exemple, qu'aux vers 1273-74

*(Misérable et je vis ? et je soutiens la vue  
De ce sacré soleil dont je suis descendue ?)*

*Phèdre « a dénoué le col de sa longue chemise blanche et dénudé son sein. Renversement de l'image par rapport au texte : c'est le soleil,*

symbole de pureté, qui est appelé à soutenir la vue de ce corps dénudé et, selon le code éthique de son milieu, coupable ». Et aussitôt, une note prévient le lecteur que, pour Vitez, c'est le sein qui regarde le soleil, car « c'est quelque chose du corps, c'est un œil » (3). Que tout soit ainsi codé d'un bout à l'autre d'une pièce, diction comprise (4), peut-on vraiment penser que le spectateur sans prévention saura, pourra, voudra décoder? Ne serait-il pas plutôt, bien souvent, tenté par le refus?

Il est bien évident que toute la recherche de Vitez mérite qu'on y réfléchisse et qu'elle contient très certainement, comme le veulent ses commentateurs, des « ferments » qui peuvent être féconds. Mais Chaillot peut-il être le lieu où se poursuit cette recherche, alors qu'on pouvait y attendre plutôt un épanouissement?

Tout, il est vrai, a été fait pour les retrouvailles entre ce lieu et le public. On y utilise au maximum la possibilité, donnée par les modifications apportées à la grande salle, de faire, comme à l'époque élisabé-

thaine, pénétrer le spectacle en éperon parmi les spectateurs, tandis que Yannis Kokkos a figuré, sur l'ancien plateau, une forêt, lieu de recul qui a joué sa partie, admirablement dans **Faust**, un peu moins dans **Tombeau pour 500 000 soldats**, mais on ne saurait dire qu'il en ait été de même pour **Britannicus**.

Pas plus qu'en météorologie, il n'est possible de faire, en matière de critique théâtrale, de prévision à long terme, et d'ailleurs il n'est peut-être pas souhaitable de s'y risquer. Cependant, que, tout au long de la soirée, des spectateurs (d'âge divers) quittent le théâtre où se succèdent les séquences tirées du livre de Pierre Guyotat (cela peut signifier, bien sûr, que leur sensibilité supporte mal ces images des pires horreurs, ou qu'ils se refusent à y reconnaître ce que Vitez appelle « la Honte nationale »; cela peut également signifier qu'ils récusent cet emploi naturaliste des costumes et des objets qui ne s'avoue pas tel, ces procédés de Grand-Guignol qu'on voudrait nous faire prendre pour « la représentation véridique du Monde »); que la réaction devant **Britannicus** s'échappe de l'éloge enthousiaste au rejet total; qu'en revanche **Faust** ait été généralement mieux reçu

(grâce, pour une large part, à la présence en scène d'Antoine Vitez qui donne à la voix du poète une gravité saisissante) — tout cela me paraît significatif du grand risque couru, et orgueilleusement assumé.

Demain seulement dira si, au-delà de ce tour de force que c'était de préparer simultanément et de jouer en alternance, avec les mêmes comédiens, ces trois lourds spectacles, le pari d'investir totalement Chaillot, du grand théâtre à la salle Gémier en passant par les marionnettes et les « formes brèves » du grand foyer, aura pu être tenu.

Et si la succession de Vilar, c'est bien ici — ou au Théâtre du Soleil — que nous l'aurons trouvée.

Raymond Laubreaux

(1) Qui vient de paraître dans la collection « Pratique du théâtre » (Gallimard) qui avait déjà publié **Le théâtre, service public** (voir l'éducation du 1<sup>er</sup> mai 1975). Je signale un autre ouvrage paru : **Le théâtre populaire selon Jean Vilar** de Philippa Wehle, traduit par Denis Gontard (éditions Barthélemy et Actes-Sud, Avignon).

(2) Faut-il rappeler que Jack Lang est l'auteur d'un ouvrage fondamental sur **L'État et le théâtre**, paru en 1968?

(3) Les lecteurs intéressés par ce mode de justification pourront consulter l'article de Georges Banu, « Le sein d'Agrippine », dans le journal **Chaillot** n° 2 (p. 4).

(4) Il y aurait à dire sur le traitement des muets dans **Britannicus**.



■ Jusqu'au 28 mars 1982, le musée d'Art moderne de la Ville de Paris présente l'exposition **Jacques Prévert et ses amis photographes** de la Fondation nationale de la photographie de Lyon. C'est une exposition vivante, le contraire d'un « embaumement » du poète, avec de belles et quotidiennes photos de Brassai, Izis, Jean Lattès, Pierre Jamet, Giacomo, Pozzi-Bellini, Boubat, Cartier-Bresson, Doisneau. D'abord présentée à Lyon par Bernard Chardère, cette exposition a été complétée à Paris par une section consacrée aux collages de Prévert et par des documents relatifs à sa collaboration avec le décorateur Alexandre Trauner. On peut voir aussi — réunis par Colette Banaigs — des dessins inspirés par les poèmes de Prévert aux élèves d'une cinquantaine de classes primaires. Chaque jour enfin est projeté le film de montage de Pierre Prévert, **Mon frère Jacques**. Mais ce sont les photographies qui restent l'essentiel. Regards à la fois familiers et aigus sur le poète et sur son univers... Regards complices... en « correspondance » parfois avec l'écriture même de Prévert. Un beau catalogue les présente. Il est préfacé par Robert Doisneau. Écoutons-le : « *Dénicheur du merveilleux, ce n'est pas par hasard si Jacques Prévert [...] avait tant d'amis chez les voleurs d'images. Il leur révélait [...] les fées et les diables qui s'étaient glissés à leur insu dans leurs photographies garanties objectives. Il y avait chez lui une totale complicité avec ceux qui jouaient à découvrir les buissons de l'école buissonnière dans le fatras du mobilier urbain.* »

■ De Michel Rachline, **Jacques Prévert, Drôle de vie** (Ramsay, 144 p.), un livre bouillant d'amitié, qui, par des textes émus et un foisonnement d'images, nous entrouvre les portes d'un univers disparu et pourtant éternel : voici Prévert au quotidien. Nul autre temps, assurément, ne peut mieux lui convenir.



# même les enfants

Comme disait l'autre :  
le travail n'attend pas  
le nombre des années.  
Malgré lois, conventions,  
recommandations  
et tout notre  
humanitarisme occidental  
ils sont encore  
des dizaines de millions  
d'enfants  
de par le monde  
à travailler très tôt,  
incroyablement tôt.  
Et qu'on ne nous dise pas  
que ce leur est un bien :  
trop d'études  
ont fait justice  
de cet argument-là  
(nous vous avons  
fait grâce, ici,  
de certaines photos

# ont commencé petits

proprement insupportables).  
 1979 fut sacrée  
 Année internationale  
 de l'enfance ;  
 il en reste comme  
 le sentiment d'une obole  
 versée à peu de frais  
 pour se dédouaner  
 à tout jamais.  
 Et pourtant  
 l'exploitation mondiale  
 des enfants  
 n'a pas été stoppée,  
 tant s'en faut !  
 Plusieurs ouvrages  
 publiés récemment par  
 le Bureau international  
 du travail  
 le démontrent :  
**Le travail des enfants**,  
 sous la direction  
 d'Elias Mendelievitch,  
 outre une analyse globale,  
 présente dix monographies  
 nationales.  
**Age minimum** est une  
 « Étude d'ensemble  
 de la commission d'experts  
 pour l'application  
 des conventions  
 et recommandations ».  
 Quant au dernier numéro  
 de la **Revue internationale  
 du travail** (n° 120),  
 il comporte un article  
 de Gerry Rodgers  
 et Guy Standing  
 sur « Les rôles économiques  
 des enfants  
 dans les pays  
 à faible revenu »  
 auquel nous avons emprunté  
 de très importants extraits.

IL Y EUT la guerre, et puis le « baby boom » des années 50, une fabuleuse augmentation de la population jeune dans le monde. Selon des statistiques de 1975, 36 % de la population mondiale (1,428 milliard de personnes sur 3,968 milliards) étaient âgés de moins de quinze ans, en fait 25 % dans les pays développés, 40 %, voire la moitié parfois, dans les pays en voie de développement. Or, selon les estimations du BIT, il y avait dans le monde, en 1979, environ 52 millions d'enfants âgés de moins de quinze ans qui travaillaient. Et sans doute est-on loin du compte réel. Dans **Le travail des enfants** on peut lire : « En fait, il se peut bien que le chiffre soit sous-estimé. Dans certains pays, les personnes de moins de quinze ans ne sont pas comprises dans les statistiques de la population active. Il en va souvent de même des enfants qui travaillent tout en fréquentant l'école. De plus, les statistiques n'englobent que les enfants ayant un emploi fixe ; ceux qui travaillent de temps à autre et qui sont le plus grand nombre ne sont pas comptés. Enfin, comme dans la plupart des pays le travail des enfants est illégal, il est préférable, pour toutes les parties intéressées, de ne pas en faire état. Autant dire qu'il est presque impossible de faire une estimation précise. »

L'ampleur du phénomène est considérable, elle recouvre des situations très diverses, du plus « anodin » pourrait-on dire, au plus effroyable et il n'est nul besoin de faire des milliers de kilomètres pour les rencontrer : « En général, la durée de travail journalière des enfants n'est pas non plus proportionnée à leur âge et dépasse souvent dix heures, même dans des pays comme l'Italie, dans l'agriculture, la boulangerie ou certains commerces. En outre, il n'est pas rare que les enfants soient employés six jours, voire sept jours sur sept, et sans respect des jours fériés et des périodes de vacances », peut-on lire dans un document interne du BIT.

Doit-on croire que les organisations internationales, et notamment l'Organisation internationale du travail, ont baissé les bras, qu'elles sont impuissantes ? Il existe pourtant des législations nationales, une Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (dite Convention 138), une Recommandation sur le même sujet (Recommandation 146) qui n'ont d'autre objectif que l'abolition progressive du travail des enfants. Mais il devient clair que les solutions passent par des remises en cause plus profondes, plus « politiques » aussi.

En conclusion d'une étude sur « l'exploitation des enfants dans le secteur informel », Alain Morice, de l'Institut du développement économique et social (Paris), se montre éminemment critique lorsqu'il affirme : « [...] On avance que les enfants sont victimes de 1/ un manque de vie familiale stable, 2/ un manque d'activités récréatives, 3/ du contact avec la délinquance, 4/ de risques physiques, 5/ un manque d'éducation. Tous ces points pourraient être appliqués aux travailleurs de tous âges dans les régions sous-développées et pas seulement aux enfants. Le problème n'est pas une question d'âge mais d'exploitation ». Ce que disent d'une autre façon Gerry Rodgers et Guy Standing : « L'analyse du travail des enfants conduit inévitablement à mettre en cause la structure des possibilités de travail et des moyens d'y avoir accès, la nature des rapports de production et l'inégalité sociale et économique. » Demain, la veille ?

Les parties de ce texte surtitrées « Quel travail ? » et « Que faire ? » sont extraites de l'article « Les rôles économiques des enfants dans les pays à faible revenu » de Gerry Rodgers et Guy Standing du BIT, publié dans le n° 120 de la **Revue internationale du travail**. La partie surtitrée « Et l'école ? » résume plusieurs chapitres de l'ouvrage du BIT **Le travail des enfants** publié sous la direction d'Elias Mendelievich.

La mesure du travail des enfants ne peut être dissociée de la portée économique et sociale de ce phénomène. En général, on le considère dans une perspective sociale, selon laquelle c'est un mal à éliminer. Il est toutefois difficile de porter à son égard, sous cet angle, un jugement général qui puisse braver le temps et les différences de culture. Dans de nombreuses sociétés, particulièrement dans les régions rurales à faible revenu, l'enfant, entre cinq et quinze ans environ, s'intègre progressivement à la vie active, de sorte que son travail — que ce soit un bien ou un mal — fait partie du processus de socialisation. Souvent aussi il complète utilement le revenu des familles pauvres. Cependant, il entraîne fréquemment diverses formes d'exploitation dont profitent soit les membres d'une autre catégorie sociale, soit ceux d'une autre génération. [...]

Pour un phénomène qui accuse de telles dimensions, les activités économiques des enfants ont fait l'objet de singulièrement peu d'analyses critiques. Il existe, sur le travail des enfants à des moments et à des endroits particuliers, de nombreux rapports approfondis, souvent frappants et parfois horribles. Tant dans les différents pays que sur le plan international, le législateur a aussi porté une grande attention au développement et au travail des enfants. En revanche, rares sont les analyses des rôles joués par les enfants dans la transformation socio-économique et le développement économique ; autrement dit, rares sont les tentatives

de comprendre les causes, les fonctions et les conséquences de leurs activités économiques, par opposition aux descriptions des manifestations de ces activités. D'aucuns prétendent que cela a peu d'importance, que le travail des enfants est chose indésirable qu'il faut empêcher ou réglementer par la loi et que, dès lors, il n'est pas nécessaire d'en comprendre les causes. Mais le fait même que la législation n'est pas parvenue à réduire substantiellement le travail des enfants dans une bonne partie du monde montre qu'il s'agit là d'une conception erronée. Pour mettre au point une action efficace, il faut une compréhension véritable des rôles que jouent les enfants, une compréhension qui s'inscrive dans le contexte social général et soit dégagée des déformations moralisatrices et « ethnocentriques » dont la littérature est entachée. [...]

### quel « travail » ?

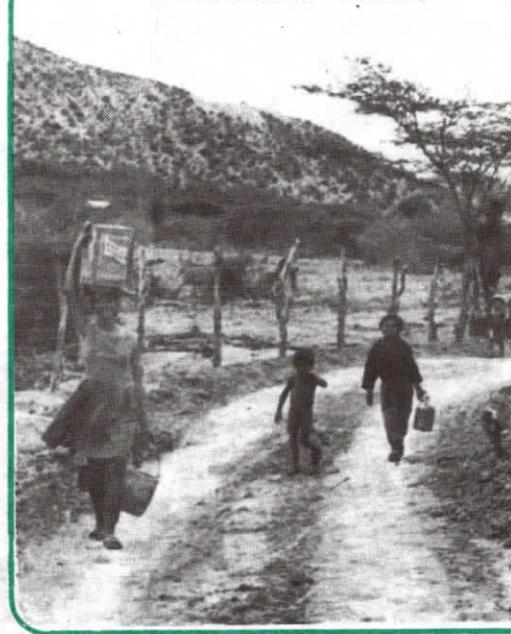
[...] Une difficulté fondamentale réside dans le fait que, pour la plupart des travailleurs-enfants, l'activité économique sera presque à coup sûr une partie seulement d'un ensemble d'occupations, de sorte que si, dans les statistiques, la situation dans l'emploi est déterminée d'après « l'activité principale », beaucoup d'entre eux échapperont vraisemblablement à toute prise en compte. Il est donc essentiel que les données soient rassemblées selon des « profils » d'activités, plutôt que selon les proportions de la population qui se répartissent dans chacune des classes d'activité conventionnelles de la main-d'œuvre. Pour contribuer à l'établissement de ces « profils », nous distinguerons ci-après un certain nombre de catégories d'emploi du temps des enfants. La première est le **travail domestique**, dont les enfants s'acquittent dans presque toutes les sociétés. Cela peut libérer des adultes et leur permettre de prendre du travail non domestique, mais aussi nuire à la fréquentation de l'école. Le caractère « sexiste » du travail domestique se dégage souvent à un âge précoce et, dans certains pays,

les petites filles fournissent normalement chaque semaine de nombreuses heures de ce genre de travail.

Ainsi, dans une zone rurale du Bangladesh, une enquête par sondage a indiqué que les filles de dix à douze ans travaillaient, en moyenne, environ trente-huit heures par semaine (Cain) (1). Une étude menée dans la campagne indonésienne a fait apparaître que les filles du même âge effectuaient à peu près vingt-deux heures de travaux domestiques par semaine, tandis que celles de sept à neuf ans y consacraient environ dix-huit heures (White).

des **travaux non domestiques non rémunérés en espèces** (ou activités de subsistance), qui englobent des tâches variées, souvent agricoles et habituellement en rapport avec les activités productives familiales. Pour l'analyse, il est utile de faire la distinction entre les travaux exécutés à des fins d'autoconsommation et ceux qui sont destinés à une production de marché (cette distinction peut cependant être difficile dans la pratique), tandis que, pour déterminer la nature de la participation ou de l'exploitation, il est aussi souhaitable d'identifier les personnes pour qui le travail est fait [...]

corvée d'eau au Venezuela



La troisième catégorie d'activités est assez sensiblement différente : c'est le **travail servile** sous ses divers aspects. Dans les régions où les paysans doivent des corvées aux propriétaires terriens ou aux usuriers, leurs enfants sont souvent amenés à travailler sans rémunération. Ils doivent, par exemple, fournir une certaine quantité de travail correspondant à une partie du fermage dû par leur famille. Il est fréquent aussi qu'ils soient envoyés travailler comme domestiques non payés chez le propriétaire foncier (Marla). Un autre arrangement consiste à « mettre en gage » des enfants comme travailleurs en règlement partiel d'une dette. Une enquête nationale récemment menée en Inde a mis ce cas en évidence, de même que le travail servile « entre générations », en signalant que certains enfants sont virtuellement asservis à vie dès l'âge de huit ans, parce qu'il n'y a aucune chance qu'ils puissent jamais rembourser une dette (Marla et Maharaj, Dube). Devant la persistance de cette pratique, il faudrait s'efforcer d'en estimer l'incidence dans les statistiques de la main-d'œuvre ; c'est évidemment chose difficile, mais on ne peut que déplorer le fait que les données habituellement recueillies laissent de côté un phénomène qui affecte des millions de travailleurs.

La quatrième catégorie est le **travail salarié**, qui concerne beaucoup plus d'enfants que les statistiques actuelles ne le laissent paraître, tout simplement parce que, dans de nombreux pays, les lois interdisant le travail des enfants incitent plutôt à de fausses déclarations qu'à la suppression du phénomène. Celui-ci est souvent dissimulé parce que les enfants sont embauchés en leur qualité de membres du groupe de travail familial, peut-être pour des travaux des champs, comme on l'a observé récemment en Argentine (BIT 1979 c), mais aussi dans certaines industries, par exemple des briqueteries en Inde (Banerjee). Fréquemment, les enfants sont engagés comme assistants de parents plus âgés ou d'autres travailleurs, et ils sont alors doublement exposés à l'exploitation, qui peut venir et de l'employeur et du travailleur qu'ils aident.

Il y aurait lieu d'établir une distinction entre plusieurs types de travail salarié. Les enfants dont le travail est payé à la pièce ou sur la base du métayage devraient être séparés de ceux qui sont rémunérés au temps ; on devrait essayer de dissocier l'emploi salarié qui s'accompagne d'une certaine formation de celui qui n'en comporte pas, et le travail occasionnel du travail régulier assurant une relative stabilité ; enfin, il faudrait distinguer le

travail salarié qui peut compléter une scolarisation normale ou est compatible avec, et celui qui ne l'est pas. Il sera sans doute difficile d'introduire de telles distinctions dans les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, mais le besoin de disposer de ces détails précis est tel que les statisticiens devraient au moins tenter quelque chose pour surmonter les obstacles.

Une sous-catégorie particulièrement importante de l'emploi salarié est l'apprentissage. Bien que celui-ci suppose souvent un certain salaire, de nombreux rapports montrent que les employeurs s'en servent très largement pour utiliser de jeunes travailleurs contre une faible rémunération, voire gratuitement, tout en ne leur assurant qu'un minimum de formation. Ainsi, des informations concernant une série d'entreprises au Nigéria ont amené à considérer que la quasi-totalité de la main-d'œuvre salariée était ostensiblement constituée d'« apprentis » (Callaway, Morice).

La cinquième grande catégorie regroupe les **activités économiques marginales**. Celles-ci comprennent un ensemble d'occupations que l'on trouve normalement dans le secteur dit « non structuré ». Elles se caractérisent par leur nature temporaire et fondamentalement improductive, ne rapportent qu'un faible revenu, ne contribuent d'or-

*garde de troupeau en Bolivie et transport de briques en Colombie*



dinaire pas à la formation de capital et sont souvent qualifiées d'activités de survie d'un sous-prolétariat. Comme telles, elles comprennent à la fois des activités licites et illicites, les unes conduisant souvent aux autres parmi les enfants et les adolescents. Évidemment, les enquêtes classiques omettent presque invariablement cette catégorie d'activités et dessinent ainsi des profils statistiques représentant des types de comportement artificiellement regroupés autour d'une certaine norme de conduite.

La sixième catégorie est l'**instruction scolaire**. Celle-ci est plus difficile à évaluer que ne le laissent croire les statistiques ordinaires, particulièrement en raison du fait que la dichotomie « être » ou « ne pas être à l'école » constitue une grossière simplification. Il y a, en effet, une grande différence entre l'inscription scolaire et la fréquentation de l'école, laquelle varie en régularité et en durée. Très souvent, dans les milieux à faible revenu, l'école a beau être considérée comme l'activité principale, elle n'absorbe effectivement qu'une petite partie du temps dont disposent les enfants. Comme strict minimum, il conviendrait de faire le départ entre les enfants qui fréquentent l'école d'une manière régulière et à plein temps et ceux qui combinent l'école avec d'autres occupations. Ainsi, dans la campagne chilienne, on a relevé que 66 % des enfants de neuf à quinze ans fréquentaient l'école à plein temps, alors que 12 % étaient engagés, à plein temps aussi, dans des activités économiques, et que les quelque 22 % restants combinaient école et travail (Silva, 1978). Cet exemple met en évidence la nécessité de présenter des statistiques plus détaillées.

La septième catégorie est le **chômage**. Dans de nombreux pays à faible revenu, spécialement dans les zones urbaines, les enfants contraints de s'intégrer à la main-d'œuvre sont particulièrement vulnérables au chômage. L'abandon de l'école est souvent suivi d'une période d'oisiveté involontaire parsemée d'activités économiques marginales. Pareille situation risque de provoquer un sentiment d'échec,

de la passivité, de l'anomie et, si elle se prolonge, une certaine incapacité à se faire embaucher pour de nombreux emplois. La plupart des enfants chômeurs sont exclus des statistiques officielles en raison, tout d'abord, des limites d'âge essentiellement arbitraires adoptées dans les classifications de la main-d'œuvre et, en outre, parce que les personnes en quête d'un premier emploi sont souvent négligées dans les chiffres du chômage. Les statistiques devraient refléter la réalité, et non pas une convention statistique. Le chômage en soi est difficile à définir, mais, quelle que soit cette définition, elle devrait s'appliquer à tous ceux qui pourraient être au travail.

La huitième catégorie est le **délassement** ou le loisir, qui peut se distinguer de l'oisiveté due au chômage par sa nature volontaire et son effet salutaire. La frontière entre loisir et travail n'est pas aussi nette qu'on le croit généralement, comme le démontre Schildkrout pour le milieu urbain du Nigéria. On peut sans doute considérer le délassement comme une catégorie résiduelle dans une classification des types d'activité infantile, mais, si l'on entend mettre au point un système adéquat de rassemblement de données, le loisir ou le délassement doit constituer une catégorie d'activité à part entière, qu'il con-

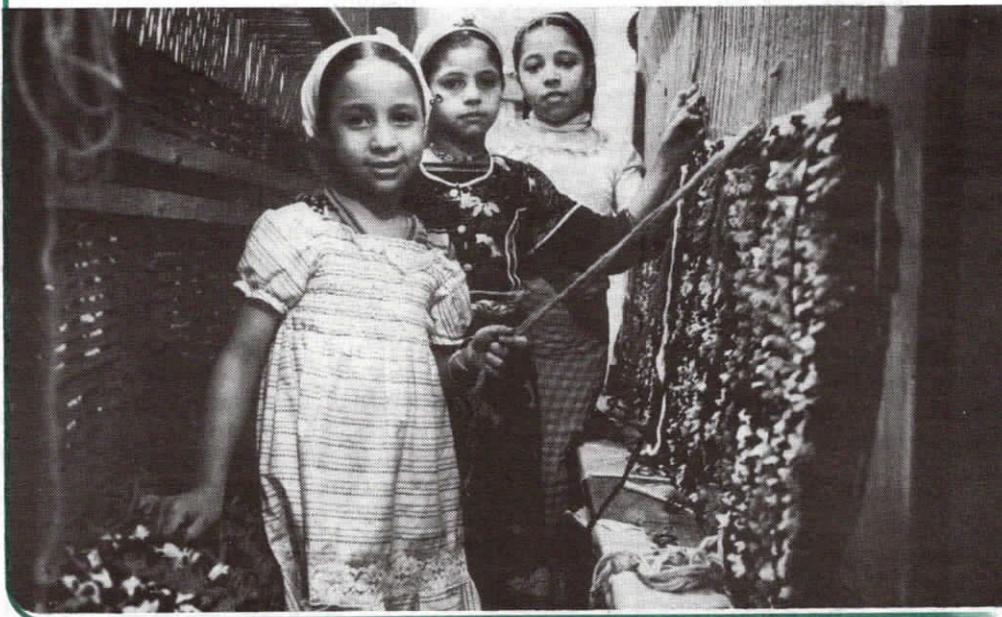
viendra de distinguer de la neuvième et dernière catégorie, celle des **activités d'entretien personnel**. Celle-ci englobe les activités physiologiques, dont les plus importantes, pour le temps qu'elles demandent, sont le sommeil et l'alimentation, ainsi que l'hygiène et les autres soins personnels assimilés.

## et l'école ?

Le parti-pris sexuel détermine souvent le type de travail impartit aux garçons et aux filles. Les garçons sont généralement considérés comme plus robustes ou plus mobiles, et employés en conséquence. Ils sont également favorisés par l'attitude envers le besoin d'éducation. Dans les régions rurales, ils constituent la majorité des enfants scolarisés, parce que les filles restent en général à la maison pour aider ou s'engager à des emplois saisonniers.

Dans certains pays, la cause principale du travail des enfants est en fait le manque d'écoles ou, comme le dit un chercheur nigérian, le « *sous-rendement à l'école* ». Le travail est considéré comme « *le meilleur substitut en cas d'incapacité à acquérir une éducation formelle, une expérience formant le caractère* ». Le problème est encore plus aigu dans les régions rurales,

tissage de tapis au Maroc



où les écoles sont rares et espacées, et où les programmes d'études ne correspondent pas toujours aux futurs besoins des travailleurs ruraux.

L'idéal de l'éducation obligatoire universelle, même au niveau primaire, ne représente pour beaucoup qu'un rêve. Les chiffres provenant d'un pays en développement où l'instruction obligatoire figure dans la Constitution (le Mexique) sont révélateurs. Sur plus de 16 millions d'enfants d'âge scolaire que comptait le pays en 1978, 1,5 million, selon un chercheur, n'avaient aucun accès à l'éducation. Entre 1965 et 1970, 70 % des enfants ayant accès à l'éducation avaient abandonné l'école avant la classe de sixième. Sur ceux qui restaient à l'école jusqu'en sixième, 20 à 30 % avaient raté leur examen de passage. Et parmi ceux qui l'avaient réussi, la moitié seulement poursuivaient leurs études au lycée...

Le problème du manque d'installations éducatives est rendu plus complexe par la mobilité des familles dans le cas des travailleurs agricoles migrants, et devient insoluble dans celui de populations nomades.

En plus du fait que l'école n'est souvent pas gratuite, les raisons de non-scolarisation et d'abandon (encore une fois, affectant davantage les filles que les garçons) dépendent

aussi de l'attitude des parents eux-mêmes. Dans de nombreux cas indiqués par l'étude du BIT, les enfants des villes âgés de six à neuf ans sont envoyés à l'école en vue d'être écartés de la maison plutôt que de recevoir une éducation. Passé cet âge, devenus plus mûrs, plus robustes et plus disciplinés, ils peuvent revenir travailler à la maison ou aller gagner leur vie. Dans les régions rurales, la pression des besoins économiques les empêchera de rester sur les bancs de l'école.

Le travail n'est pas nécessairement une mauvaise chose pour les enfants, selon ce qu'on entend par « travail ». En contribuant à la subsistance de la famille, comme c'est le cas dans de nombreuses sociétés, ils s'imprègnent lentement de la culture de leur communauté. Ce type de travail fait partie du processus de croissance et de maturation, et a une valeur positive, à condition que les enfants soient traités humainement. Les tâches légères, intéressantes et socialement utiles peuvent aider l'enfant à s'intégrer dans la vie sociale de son groupe.

Cependant, dans les mines et fabriques du XIX<sup>e</sup> siècle, un nouveau type de travail des enfants s'est développé, où les enfants sont forcés à travailler contre leur volonté et au profit d'autres gens. Ce fléau a persisté jusqu'à nos jours.

Le travail industriel les place souvent dans un environnement insalubre, dans des locaux pollués, insuffisamment éclairés ou aérés. Les travaux de rue et l'agriculture les obligent à passer la plus grande partie de la journée en plein air, souvent sans protection adéquate, dans des positions inconfortables, en contact avec des substances toxiques ou portant de lourdes charges. Ils gagnent moins que les adultes, et la durée journalière ou hebdomadaire du travail est souvent excessive pour leur âge.

Comme le travail des enfants est habituellement associé à la pauvreté, les enfants qui travaillent présentent dès le départ un handicap nutritionnel, aggravé par l'effort pénible qu'ils doivent fournir. Un régime alimentaire composé de haricots ou de maïs et de café constitue souvent leur unique apport

nutritif pour toute une longue journée. Des carences en vitamines et en protéines, l'anémie, la bronchite et la tuberculose en résultent fréquemment et les enfants doivent continuer à travailler tandis qu'ils sont malades.

Leur développement physique risque ainsi d'être ralenti. Au Japon, par exemple, on a découvert que les femmes ayant commencé à travailler avant l'âge de quatorze ans avaient, en moyenne, une taille inférieure de 4 centimètres à celle des filles ayant pu poursuivre leurs études plus longtemps et commencé à travailler à dix-huit ans.

Le développement mental est également affecté. Les enfants obligés de travailler comme des adultes n'ont presque plus de temps à consacrer aux jeux et aux exercices sains. Ils n'ont plus de temps ou d'énergie pour l'école. Comme le note un chercheur italien, « ils ne peuvent plus donner libre cours à leur liberté d'être irresponsables. Ils ne peuvent se permettre d'être hésitants ou distraits. Toute marque de comportement infantin est déconseillée par les employeurs ou collègues de travail. L'enfant s'identifie bientôt à cette réprobation, sans comprendre son propre rôle social, celui de profit optimal ». Cette pression constante peut non seulement détruire la famille et la vie sociale, mais encore exercer un effet désastreux sur le système nerveux.

Les travaux de rue imposent moins de contraintes, mais exposent les enfants à de nombreux dangers, notamment (pour les filles en particulier) aux agressions physiques. Ils acquerront une aversion pour les emplois réguliers et tendront à rejoindre l'armée des travailleurs occasionnels. Leur condition physique est sapée par la fatigue, l'exposition au mauvais temps, l'irrégularité du sommeil et des repas, le tabac, l'alcool et les maladies. Ils risquent de développer un goût pour les excitations dérisoires que leur fournit la rue, et de sombrer dans des comportements criminels, comme l'indique un sociologue. « Ils défieront l'autorité sans pour autant devenir plus forts. »

On dit souvent que la meilleure formation est le travail lui-même, et que les enfants ayant commencé

jeune marbrier égyptien



à travailler dès leur jeune âge ont par là acquis très tôt des compétences utiles. Pourtant, cela est rarement vrai. Les enfants ne pouvant être officiellement admis comme travailleurs ou apprentis sont généralement obligés de travailler plusieurs années à des tâches peu productives qui ne les « forment » qu'à une existence marginale.

C'est probablement là l'argument définitif contre le travail des enfants « de deuxième type » : son pouvoir d'entraver la croissance. « Si la situation d'un jeune apprenti acquérant une formation en vue d'un véritable emploi est déjà difficile », observent les chercheurs du BIT, « la maigre formation ou l'absence totale de formation des enfants dans le secteur officiel sont pires encore, car elles les conduisent à un avenir de travailleurs au chômage, sous-employés ou — dans le meilleur des cas — non qualifiés. »

Contraints par la pauvreté à travailler prématurément, ces enfants

perdent toutes leurs chances de contribuer à la construction d'un monde meilleur. Le travail des enfants représente, en ce sens, le plus mauvais investissement que puisse faire une société dans son propre avenir. Il est évident que de nombreux enfants sont poussés au travail par la pression absolue de besoins physiques ; qu'autrement ils auraient faim, ou encore plus faim. Cependant, l'étude du BIT a clairement démontré, entre autres faits, que le besoin économique n'était pas la seule raison poussant l'enfant au travail et que des facteurs sociaux jouaient un rôle encore plus important. Une étude gouvernementale concernant les raisons invoquées à ce sujet par des familles thaïlandaises, par exemple, a montré que la « pauvreté » n'entraînait en ligne de compte que dans moins de 25 % des cas. Le besoin d'aide manuelle des parents et leur désir de voir leurs enfants travailler se sont révélés beaucoup plus déterminants.

## que faire ?

Parmi les mesures concernant directement le travail des enfants, on peut distinguer trois groupes principaux : celles qui, au moyen de la législation, tentent de fixer les âges minimaux d'accès à différents types de travaux, ainsi que les salaires et les conditions de travail ; celles qui visent à réprimer les activités marginales et « délictueuses » ; celles qui concernent la scolarité et la formation.

Les dispositions du premier groupe, qui font intervenir la législation du travail, ne sont efficaces que là où existent une véritable volonté de l'appliquer et une administration compétente, où il est relativement difficile de dissimuler l'emploi des enfants et où les avantages du recours à ce type d'emploi sont plutôt limités. Ces conditions sont essentiellement fonction du niveau et de la nature du développement. Quoique la législation puisse sans aucun doute aider à réprimer les formes les plus visibles de l'exploitation, la voie législative est en soi une impasse quand il s'agit d'éliminer le travail des enfants.

Les mesures du deuxième groupe, qui visent essentiellement au maintien de l'ordre, peuvent s'avérer plus efficaces, ne serait-ce que parce que les intérêts en jeu derrière les activités marginales et la délinquance sont rarement puissants ; les États où la police est efficace peuvent par conséquent les maîtriser. En général, cependant, ils n'ont pas besoin de le faire, et là où ils sont amenés à intervenir, lorsque l'opinion exige « un coup de balai », le résultat est essentiellement l'élimination de symptômes, tandis que les effets sur les problèmes plus fondamentaux de la misère et du chômage ne sont guère sensibles.

Il est possible d'être un peu plus positif quant aux perspectives offertes par le troisième groupe de mesures, concernant l'instruction, la formation et l'apprentissage. Après tout, au cours des dernières années, les taux d'inscription scolaire ont fortement grimpé dans les pays à faible revenu, et il existe une complémentarité entre la scolarité obligatoire et la législation du tra-

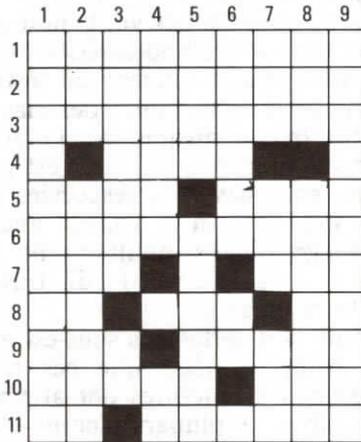
vail. Il y a des possibilités d'améliorer les programmes, d'intégrer travail et école (par exemple, on peut fixer les vacances scolaires en période de pointe saisonnière dans l'agriculture, ou combiner école et apprentissage), etc. Néanmoins, comme nous l'avons vu, la pratique a apporté de profondes désillusions. L'école devient souvent un instrument de différenciation des classes plutôt que d'intégration ; l'obligation de fréquenter l'école n'est pas, et ne peut pas être, respectée, car les indigents n'y voient aucun avantage, tandis qu'ils tirent un profit, si maigre soit-il, du travail de leurs enfants.

Il ne faut certes pas sous-estimer les avantages réels que ces trois catégories de mesures ont atteints. Toutefois, la plupart d'entre elles se heurtent à des difficultés structurelles qui limitent leurs bénéfices potentiels. Un des problèmes qui se posent est que, presque par définition, les dispositions concernant les enfants sont paternalistes et protectrices (Morice) et ne vont pas à la rencontre des besoins qu'eux-mêmes ressentent. Mais le nœud de la question réside en ce que, si l'on veut que les mesures prises à l'égard du travail des enfants fassent plus qu'obtenir quelques succès extrêmement limités, il est nécessaire de s'attaquer aux aspects structurels du développement économique. Ainsi, il y a probablement davantage à gagner d'une analyse approfondie des effets directs et indirects de diverses stratégies de développement global sur le phénomène en question que de recherches détaillées sur des moyens d'action particuliers. Ces dernières sont nécessaires, mais elles ne sauraient suffire à elles seules : le travail des enfants n'est pas un problème isolé, mais un des symptômes d'un malaise plus profond.

## Documents présentés par Jean-Pierre Vélis

(1) Les noms cités entre parenthèses sont ceux des auteurs d'études réunies dans une publication du BIT récemment parue en anglais sous le titre : *Child Work, Poverty and Underdevelopment*.

problème 407



**Horizontalement. 1** - Plan de secours à prévoir quand la cavalerie a besoin de la flotte. **2** - Près de la corbeille ou à côté du bidet. **3** - Péchés de chair. **4** - Elle fait un tour au bois. **5** - Tout ce qu'un pied à terre peut rapporter du quartier du marais - Etat noir. **6** - Entrée laissant présager quelques sorties. **7** - Il prise la carotte et fume la paille - Pris. **8** - Lancement de torpille - Liste d'articles bien définis - Sur la tête et au cœur des pharaons. **9** - Elle attaque en descente près de Saint-Moritz - Il saute quand le courant est trop fort. **10** - Dimanche de carême - Celui de Sibérie était réputé pour sa bonne mine. **11** - Négation - Dissipe un mal entendu.

**Verticalement. 1** - Moyen de communication rapide comme l'auto, le vélo, la moto, etc. **2** - De robe brune sous crins noirs - Quand la petite paraît, la place est libre. **3** - Tactique du tac au tac - Qui n'a plus rien à perdre. **4** - Perdre - Termes pour un loyer. **5** - Fortement attachée - Rêverie au paradis terrestre. **6** - On les tire sur la baie à la tombée de la nuit - Pronom. **7** - Oui oui! antan - Son vol est aussi lourd que son foie - Digne d'un tempérament gaulois. **8** - Explosion à l'époque des hallebardiers - Le maître du palais. **9** - Celui qui trinque en avalant les pépins.

solution du problème 406

**Horizontalement. 1** - Picage - Ob. **2** - Atour - Tri. **3** - Lin - Aérés. **4** - Anémiques. **5** - Me - Esus. **6** - Ers - Site. **7** - Da - Yen - Os. **8** - Eider - Glu. **9** - Rob - Soie. **10** - Perlières. **11** - Esterlins.

**Verticalement. 1** - Palamède - Pe. **2** - Itinéraires. **3** - Côte - Dort. **4** - Au - Me - Yèble. **5** - Graisser - Ir. **6** - Equin - Sel. **7** - Trust - Gori. **8** - Orée - Eolien. **9** - Bissé - Suess.

par Pierre Dewever

le tour du monde...

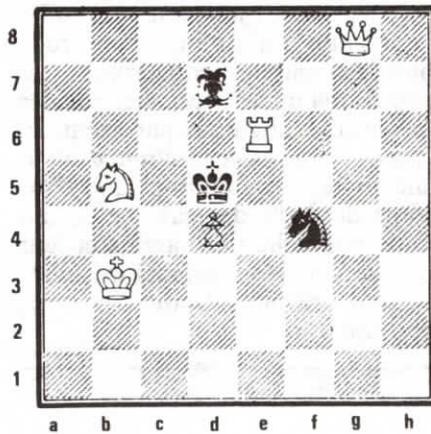
problème 9

E. Tchelebi (Liban)

Le Liban nous donne ici un joli « Zagoruoko ». Idée du thème : deux mêmes coups noirs donnent lieu chaque fois à des mats différents :

- dans le jeu apparent ;
- dans un ou plusieurs essais ;
- dans le jeu réel.

Avec huit pièces, Tchelebi réalise un petit exploit !



Mat en deux coups

Envoi des solutions à  
Jacques Nègro, « Échecs »  
Nice-Matin, B.P. 4  
06019 Nice Cedex

Date limite des réponses : 25 février

Comme pour les problèmes précédents, donnez à celui-ci une note de 1 à 10 pour pouvoir participer au tiercé final.

solution du problème 7

**Jeu apparent** : 1...d4 (bxa3, Cf joue) ; 2.Dxe4 (Dd4, Cg6) mat.

**Clé** : Dxb3 avec des mats changés. 2.Tf5 (Db8, Dxd5) et ajoutés. 1...Rd4 (Pe joue) ; 2.Dc3 (De3) mat.

**Note du chroniqueur** : les compositeurs doivent, autant que possible, éviter que la clé soit un échec, une prise, une promotion de pion en Dame. Pour que l'emploi d'une telle clé ne soit pas considéré comme une faute grave, il faut qu'il soit justifié par la réalisation de certaines idées. C'est le cas des problèmes 4 et 7 de cette série.

souvenirs, souvenirs...

Infanterie, reine des batailles ! Voici une jolie victoire de Victor Kortchnoï, vainqueur du Tournoi de Budapest en 1954, alors qu'il était la

« nouvelle » étoile soviétique. Dans cette partie (défense des deux cavaliers), Silva jouait avec les Noirs contre Kortchnoï.

1.é4 é5 ; 2.Cf3 Cc6 ; 3.Fc4 Cf6 ; 4.Cg5! d5 ; 5.exd5 Ca5 ; 6.d3 h6 ; 7.Cf3 é4 ; 8.Dé2 CxF ; 9.fxc4 Fc5 ; 10.h3 0-0 ; 11.Ch2 é3 ; 12.Fxe3 FxF ; 13.fxé3 Ce4 ; 14.Cf1 Dh4+ ; 15.g3 Df6 (Cxc3, 16.Df2!) ; 16.c3 Ff5 ; 17.Df3 Cg5 ; 18.Df4 Dg6 ; 19.Cb-d2 Cxh3 ; 20.Dxc7 Fg4 ; 21.TxCl FxT ; 22.0-0-0 FxC ; 23.TxF Dd3 ; 24.e4 Ta-c8 ; 25.Df4 b5 ; 26.Rd1 (menaçant de gagner la Dame, qui est enfermée, par 27.e5 et 28.Tf3.) 26...f5 ; 27.e5 bxc4 ; 28.d6 Dd5 ; 29.Dd4 Dé6 (la Dame noire s'échappe, mais les deux pions blancs passés, liés centraux, qui seront bientôt trois, assurent la victoire) ; 30.Te1 Tf7 ; 31.b3! cxb3 ; 32.axb3 a5 ; 33.c4. Abandonnent.

dans la galerie des champions

Paul Morphy (1837-1884), à qui nous faisons allusion dans notre n° 472/473, fut un des plus forts joueurs de tous les temps. Né à La Nouvelle-Orléans, fils d'un juge à la Cour suprême de Louisiane, il figura tel un météore dans le monde des échecs.

La partie ci-dessous fut jouée par lui (avec les Blancs) en 1858 dans sa ville natale, contre N. Omerlerk, au cours d'une séance de huit parties simultanées à l'aveugle !

1.é4 é5 ; 2.Cf3 Cc6 ; 3.Fc4 Cf6 ;

Coups constitutifs de la défense des deux Cavaliers.

4.d4 éxd4 ; 5.Cg5 d5.

Si 5...Ce5, attaquant le Fou ç4 de défendant le Pion f7 : 6.Dxd4 Cxc4 ; 7.Dxc4 d5 ; 8.éxd5 Dxd5 ; 9.Dé2+, etc., avec un meilleur jeu pour les Blancs.

6.éxd5 Cxd5 ; 7.0-0.

Ce dernier coup est préférable à 7.Té1+? Fé7! activant le Roque (et non pas 7...Fé6?, retardant le Roque, à cause de 8.Cg5!) ; 8.Cg5 0-0 et les Noirs arrivent à organiser la défense.

7...Fé7 ;

Les Noirs doivent se garder ici d'attaquer le Fc4, par 7...Ca5?, car après 8.Dé1+ Fé7 ou Fé6, 9.Dxa5, ils perdent une pièce.

8.Cxf7! Rxf7 ; 9.Df3+ Ré6 ;

Le Roi noir, malgré le péril, se porte courageusement à la défense du Cd5.

10.Cc3!

Ce sacrifice de Cavalier a pour but de préparer la mise en action rapide et décisive de la Tour a1 sur la colonne é.

10...dxc3 ; 11.Té1+ Cé5 ; 12.Ff4 Fé6 ; 13.Fxé5 Fxé5 ; 14.Txé5+ Rxé5 ; 15.Ta-é1+ Rd4 ;

Si 15...Rd6? 16.Dxd5 mat.

16.Fxd5 Té8 ; 17.Dd3+ Rc5 ; 18.b4+ Rxb4 ;

Le meilleur : si 18...Rd6? 19.Ff3 ou Fxb7.

19.Dd4+ Ra5 ; 20.Dxc3+ Ra4 ;

Si 20...Rb6 ; 21.Tb1+ Ra6 (forcé) ; 22.Da3 mat.

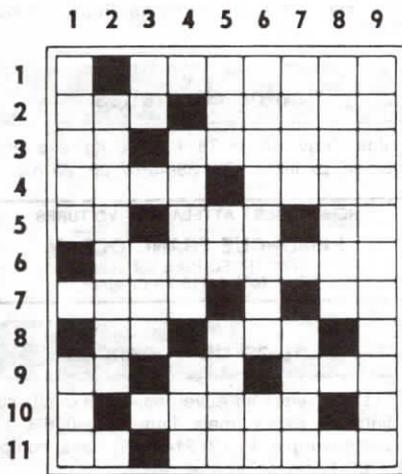
21.Db3+ Ra5 ; 22.Da3+ Rb5 ou b6 ; 23.Tb1 échec et mat.

Devant cet exploit — huit parties sans voir pour un garçon de vingt et un ans —, on ne peut que s'émerveiller, non ?

par Jacques Nègro

# championnat de France de mots croisés 1982

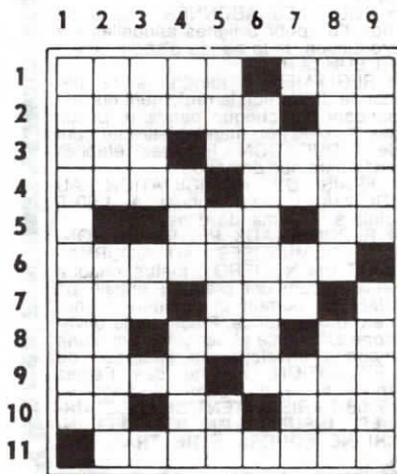
grille n° 2



**Horizontalement.** 1 - Elles demandent réparations. 2 - Un des trois qui signa un Pacte perpétuel en 1291 - Entouré. 3 - Cela renforce un refus enfantin - Qui ne date pas d'hier. 4 - Il permet de suspendre bien des choses - Tel un don que l'on a eu par héritage. 5 - Interjection - Abréviation commerciale pour une vente maritime - Bout de ficelle. 6 - Mouvement de danseurs. 7 - Il peut réjouir le palais des gourmets - Conjonction. 8 - Négation - La première chose que nous avons tous poussée. 9 - Cela s'ajoute pour diminuer - Démonstratif - Il peut être catégorique. 10 - Elles sont contagieuses et mortelles. 11 - Abréviation évoquant des abeilles - Masse de champignons.

**Verticalement.** 1 - Il soûle toujours ceux qui font la noce - Vieux roi. 2 - D'une façon exceptionnelle. 3 - Un singe qui ne se fatigue pas - Suffixe évoquant un sens. 4 - Il faut les charger à nouveau quand ils sont à plat - Le travailleur manuel en a souvent plus d'un dans la main. 5 - Un début dans la carrière des lettres - Pronom - Des prisonniers y furent à l'étroit. 6 - Informer légalement - Abréviation urbaine. 7 - On nous y demande si on a quelque chose dans le coffre - Nous n'apprécions pas toujours ce que l'on fait au nôtre. 8 - Relatif à un domaine aux pommes. 9 - Qui n'est donc pas au bout de ses épreuves.

grille n° 3



**Horizontalement.** 1 - Elle contenait bien souvent du coton quand elle était embarquée - Responsable de marche titubante, jadis. 2 - Oui, mais combien de fois? - En abrégé, il en sait beaucoup mais en dit peu. 3 - Bien fatigué - C'est l'harmonie pour une œuvre. 4 - Ses membres avaient un ancêtre commun - Tout le monde souhaite en avoir un, même avec des tuiles. 5 - Il est bien connu de l'architecte - Pronom. 6 - Sapin à la gomme. 7 - Vieux panic - Il permet bien des soulèvements. 8 - Article étranger - Suffixe - Symbole d'un métal dont on ne connaît qu'un oxyde terreux. 9 - Un point à ne pas perdre si l'on ne veut pas être perdu - Préfixe. 10 - Se suivent en tutti quanti - D'un auxiliaire - Que d'eau, que d'eau! dut-il dire un jour. 11 - Tel est l'art de celui qui s'occupe d'une troupe.

**Verticalement** 1 - Moyen d'expression de lo à une période de sa vie. 2 - Ce n'est pas très catholique que de la faire danser - Ce ne sont que des chiffons. 3 - Ce n'est parfois qu'une ficelle - Pronom. 4 - Une bonne largeur - Possessif - Mieux vaut s'en faire une que plusieurs. 5 - Qui a peut-être rougi - Couleur divine pour des yeux - Indéfini. 6 - Décidées une fois pour toutes. 7 - Elle huma de l'herbe quelque temps - Symbole chimique - Abréviation d'Outre-Manche. 8 - On y évalue tout approximativement - Il court, il court, mais ne vole pas. 9 - Donnée en location - Il aboutit parfois à une mort purement accidentelle, si elle n'est pas tragique.

Ces grilles résolues sont à conserver jusqu'à la publication du bulletin-réponse final pour y être recopiées.

## locations (offres)

- Benidorm (Alicante) studio 3-4 lits, vac. print., pisc., tennis, prox. mer. Ecr. P.A. n° 145.
- 93-St-Raphaël, F1 4 pers., fév., Pâq., ttes pér. T. Ménard (42) 89-32-08.
- Près Nyons, 2-3 p. cft, ds villa et carav. avril à oct. T. (77) 22-23-04 8 h à 8 h 30.
- Hautes-Vosges, 650 m, mblés cft 3/6 pers., 15 km la Schlut, 7 km téléskis, fév., Pâq., été. T. (29) 57-32-32.
- 11-mais. indiv. F3, cft, cour, gar., sol., riv., tennis, juin 1 500 F, juil., août 2 200 F. Roux, 11200 Tourouzelles. T. (68) 91-26-61.
- Pyr.-4 km Laruns, studio. T. (56) 51-16-58.
- St-Jean-de-Monts, villa ind., dans les pins, calme, gd cft, jardin clos, 5 pers., juillet, août. Ecr. Meunier, 58, rue Roosevelt, 37000 Tours.
- Rég. Lac Côme Italie, 2 ch., séj., cuis., bains, jardin, juin, juillet, août, sept. Ecr. P.A. n° 146.
- Côte Var, appt 47 m², terr., 200 m mer, ds pinède, tr. calme, ch. cent., solarium, TV, 4/5 pers., ttes pér. T. (77) 52-20-09.
- 6 km Valras, villa F5 clôturée, mai, juin, août, sept., oct. T. (29) 25-03-52 ou 24-35-08.
- 85-Sables d'Ol., 5 pers., Pâq., juil. Gillibert, 31 av. P. Fleury, 95170 Deuil-la-Barre.
- Espagne-Oropesa, F4 mblé cft, mer, facil. paiement. T. (66) 62-54-71.
- 83-ds villa, studio 2 pers., tt cft, mars à nov. Ecr. Marcel, 218 av. Péguière, 83700 St-Raphaël. T. (42) 95-75-62.
- 22610-L'Armor Pleubian-Bretagne bd mer, loc. 2 à 5 pers., cft, jard., Gras 700 F, Pâques 1 000 F, iuin, sept. 1 300 F. Ecr. Mme Thomas Edmée, 32, rue du Couédic, 56322 Lorient.
- 73-carav. 9 m sur camping 10 km Aix-les-Bains, juin à sept. T. (79) 35-63-33.
- Alpe-d'Huez, studio tt cft 4-5 pers., 3 au 19/4, vac. été. T. (76) 52-29-28.
- 44-Bretagne-Batz s/mer, appt ind. 4 pers., ds villa réc., face mer, jard., ts comm. à 1 km, juin 900 F/qz, juil. 3 300 F/ms, 1 850/qz, août 3 800 F/ms, 2 000 F/qz, sept. 800 F/qz. Ecr. Samzun, 13, rue de Nantes, 44400 Sorinières. T. (40) 54-71-55 et (40) 23-92-67.
- Hte-Savoie, chalets cft, ski. T. (50) 73-80-71.
- 74-chalet 100 m², 6-8 pers., tt cft, ski à 5 km, hiver-été. T. (35) 42-77-81 dom, (35) 25-10-33 bureau.
- 05-Merlette, ski, F2/F4. T. (46) 34-75-87.
- Espagne, Baie de Rosas, 50 km Perpignan, appt tt cft, 50 m plage sable fin, 6 ou 8 pers., séj., cuis., 2 ou 3 ch., s. eau, wc, gd terr. face mer, park., ts com. Ecr. P.A. n° 147.
- Plage Méditerranée, loc Mobil-Homes bungalows. Boisset, 34 Sérignan. T. (67) 32-26-17.
- Savoie 1 700 m, studios tt cft, soleil et repos, sp. hiver vac. Pâq. et été. Ecr. Lutzler, 48, rue Rossolette, 93320 Pavillons.

### PENSEZ A VOS VACANCES.

Rég. Sud-Ouest. Belle plage de sable fin 3 km. Les pins, les dunes. Climat tempéré. Demandez listes locations été. Joindre timbre pour réponse. Agence TALON, Mme Daugas, gérante libre, B.P. 20, 17110 Saint-Georges-de-Didonne. Tél. (46) 05-07-36.

- Gîtes de neige, Pâq. et vac. été, appts gd cft px modérés. Ecr. Olphand, le Noyer, 05 St-Bonnet. T. (92) 55-04-24 ou 51-19-37.
- 33-St-Émilion/Castillon belle demeure anc., cft, px rais. Tél. (56) 91-11-01 20 h/21 h.

suite p. 36

## ventes

• Var-10 km Druguignan, mas prov. 120 m<sup>2</sup>, nf, sêj. chem., 4 ch., s.d.b., cuis., cave, terr., sur 3 600 m<sup>2</sup>, tr. boisé, riv., pisc., 75 U. T. (94) 90-47-15.

• 83-vds terres et bois commune de Rougiers, 27 ares, 19. 2) 83-St Maximin, terres 22 ares. 3) 83-Tourves, terres et bois 80 ares. M. Crépin, 83170 Camps-la-Source.

## hôtels-pensions

• Ski ts niveaux, soleil, calme entre Font-Romeu, Espagne, Andorre, **FORFAITS** Ski-Hôtel. Prix groupes. Accueil familial. Confort. Dépliant : Hôtel TRANSPYRÉENEN\*\*, 66800 Entveigt. T. (68) 04-81-05.

• Hôtel du Sapin, 26190 Bouvante, T. (75) 45-57-63, pens. 80 à 100 F (ch. avec douche wc), ski fond-descente, spéc. région., repos, pl. lib. vac. février.

• **LAC D'ANNECY-HÔTEL ARCALOD**, Gd parc. DOUSSARD, 74210 Faverges. T. (50) 44-30-22. SKI 12 km. Px pens. de 115 F à 135 F TTC. Px spéc. gr.

## RELATIONS AMICALES

correspondance, rencontres, sorties toutes régions, tous âges, milieux divers, c/3 timbres. RENAISSANCE, B.P. 2366 Cedex Marseille 02

## CONDITIONS D'INSERTION

• 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.

• EN SUS : cadre - 2 lignes ; filet - 1 ligne ; effets de composition + 20 %.

• POUR LES ABONNÉS : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'ÉDUCATION.

• RÉGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'ÉDUCATION. Factures établies seulement sur demande.

• FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,60 F joints à la demande d'insertion.

• RÉPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIÉES AU JOURNAL SOUS UN NUMÉRO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBRÉE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. **ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ÊTRE TRANSMIS.**

**E.N.** Préparation par correspondance  
Entrée **ÉCOLES NORMALES.**  
Document. gratis sur demande.  
**INSTITUT FRANÇAIS** Établissement privé,  
15700 PLEAUX. Tél. : (71) 40-43-17.

## échanges

• Villa prox. Vercors c/villa Corse 2 sem. en juil. Écr. Locatelli, Triors, 26750 Romans.

• Vacances, échanges des maisons Londres/Val de Loire ou Bretagne, 2 + 2 enfants, août. Écr. West, 9 Pendaives Road, London SW20.

## autos-caravanes

• Vds carav. Knaus 78, PC 900 kg, exc. état, équipée, px int. T. (33) 39-46-87 ap. 20 h.

### REMORQUES - ATTELAGES - VOITURES

#### REMORQUE FRANC OCEAN

49170 St-GEORGES sur LOIRE

TEL. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

## centres de vacances

• Classes vertes en Auvergne, 1 000 m alt., sur le flanc du Sancy, mais. fam. vac., 63680 La Tour d'Auvergne. T. (73) 21-51-97. Pens. compl. 43 à 66 F/jour selon âge.

• Assoc. rech. directeurs CV en Suisse, Pâq. zone Paris, pet. effect., réelles techniques et éducatives. T. 500-13-41.

## divers

• Découvrez la Tunisie cet été par la mer sur voilier 10 m, cft, très équipé, part. frais mod. Doc. s/dem. T. (92) 21-19-67.

• Des vacances économiques et réussies se préparent tôt. 40 pays vous attendent. Intervac, 55, r. Nationale, 37000 Tours.

• Avec un guide du pays, découvrez la Camargue et sa région. La Manadière M.F.V. organise votre séjour, visite culturelles et touristiques guidées et commentées sur demande. Documentation : La Manadière MFV, 30740 Le Caliar. T. (66) 88-02-42.

• JURA, ÉQUITATION ET SKI FOND, stage pr jeunes 12 à 18 ans, par jour : 3 h ski ou équit., 3 h atelier poterie cuir, tissage... Ranch Reculotte, 24390 Orchamps-Vennes. T. (81) 43-53-07.

## Formation d'animateurs et de directeurs BAFA/BAFD Centres de Vacances et de Loisirs

• **Session de formation BAFA - 8 jours (+ 17 ans)**  
du 3 au 10 avril 1982 - région d'Annecy.  
Prix : 770 F.

• **Session de formation BAFD - 10 jours (+ 21 ans)**  
du 14 au 23 mai 1982 - région d'Annecy.  
Prix : 940 F.

Formation remboursée sur l'animation de deux séjours.

• **Stages pratiques - 20 jours (+ 18 ans)**  
en juillet et en août.

Séjours d'adolescentes et d'adolescents fixes ou itinérants.

Pour recevoir notre documentation, retourner ce coupon (ed) à :

**ÉCLAIREUSES, ÉCLAIREURS DE FRANCE VACANCES ACTIVES,**

1, rue de l'Industrie,  
B.P. 130, 74004 ANNECY Cedex.  
Tél. : (50) 45-38-00.

M. ....

Adresse .....

### Voyages de fin d'études **NAOURS (Somme)**

entre Amiens et Doullens  
GROTTES-REFUGES III<sup>e</sup> siècle  
VIEUX METIERS - MOULINS À VENT  
Parc de jeux - Buvette - Pique-nique  
Prix scolaires

Renseignements :  
**Grottes NAOURS, 80114 - Tél. (22) 93-71-78**



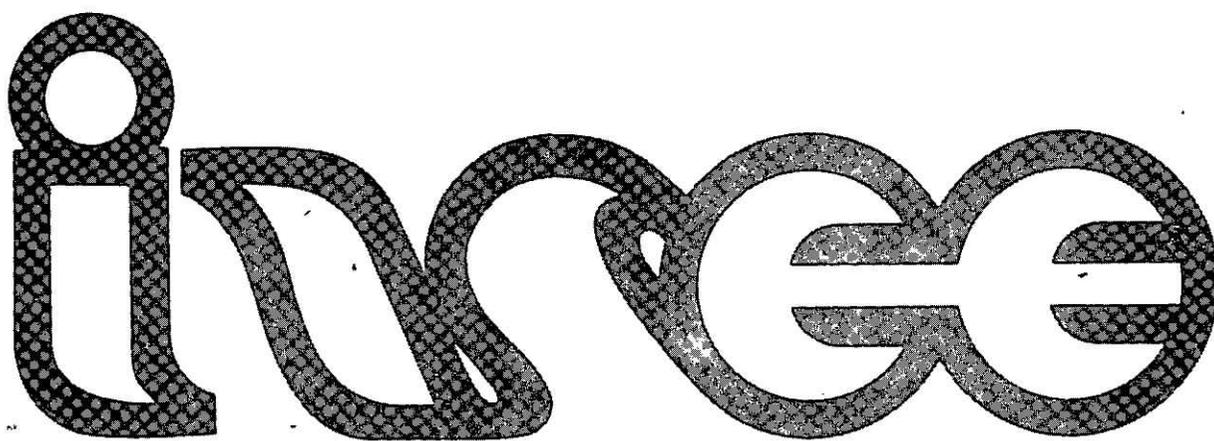
PRÉPAREZ CHEZ VOUS  
l'entrée dans les écoles  
d'

### INFIRMIÈRES

assist. sociales, sages-femmes, kinésithérapeutes, laborantines, aides-soignantes, auxil. de puériculture, inf. psychiatrique, etc. Documentation ENF. gratis s. demande.

INSTITUT FRANÇAIS (privé)  
15700 Pleaux. Tél. (71) 40-43-17.





Institut National de la Statistique et des Études Économiques

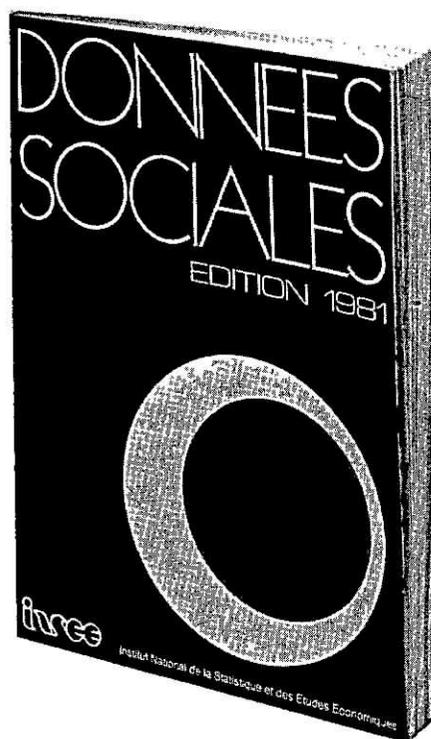
***Pour prendre la mesure  
de la réalité sociale***

**DONNÉES SOCIALES**

La précision  
pour le spécialiste

**DONNÉES SOCIALES**

La clarté  
pour le profane



**DONNÉES SOCIALES**

Édition 1981 - un volume broché - format 21 x 29,7 - 384 pages.

Prix : 75 F

---

**DIFFUSION :**

- Pour Paris : Observatoire Économique de Paris, Tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75582 Paris Cédex 12.
- Pour la province : dans les Observatoires Économiques Régionaux de l'INSEE.